



Sur une jetée en bois de France,
une promenade unique avant
de découvrir toute la splendeur
de l'abbaye millénaire.

n° 29 / printemps 2019

Une jetée de 3,3km en bois français mène à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Sèches et brutes de sciage, exemptes de noeuds excédant 8 mm, les lames de ce platelage en chêne, posées à claire-voie, d'une parfaite rectitude, ont fait l'objet d'un rabotage spécifique qui leur a conféré leur propriété antidérapante. Un choix très qualitatif. Le bois PEFC provient de Normandie, de Bretagne, des Pays de la Loire et d'Île-de-France.

© RossHelen - Shutterstock

En partenariat avec

LA
MAISON
FRANCE
5-

SILENCE,
ça pousse!



SOMMAIRE

Notre lettre d'information est également adressée par message électronique auprès de 22 000 destinataires et téléchargeable sur notre site Internet franceboisforet.fr



Essences de bois de pays. Photo : Adanbois

3	Lettre de Monsieur Michel Druilhe, président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt Programmes soutenus par FBF en 2019	30	SALON Mondial des Métiers 2019 : la filière à la rencontre des générations présentes et futures
4	Des services pour déclarer votre CVO	32	SALON Salon International de l'Agriculture 2019 : les forestiers privés à la rencontre du grand public
7	Perspectives « Pour moi, c'est le bois »		
8	Lettre d'information sur la campagne stratégique de communication « Pour moi, c'est le bois »	34	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT L'emballage bois : un allié de poids pour les consommateurs de produits alimentaires
11	« Pour moi, c'est le bois » entre dans une nouvelle dynamique	36	NORMALISATION L'importance de la normalisation : l'exemple de l'emballage bois
12	<i>Silence, ça pousse !</i> 6 portraits de femmes et 6 métiers forestiers : chronique de tournage		
14	GESTION FORESTIÈRE Mobilisation générale autour des feuillus	40	CONJONCTURE Une fin d'année 2018 dynamique pour l'emballage industriel
18	RESSOURCE FBF réévalue la ressource et la disponibilité en bois d'œuvre	42	ÉVÉNEMENT Un record de près de 1 000 projets pour la Journée internationale des forêts 2019
20	ENVIRONNEMENT Atteindre la Neutralité Carbone en 2050 grâce à la filière forêt-bois	44	COMMUNICATION Le parquet français renforce sa visibilité
22	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT La télédétection au service des peupleraies	46	ÉVÉNEMENT JO de Paris : la filière entre en lice avec France Bois 2024
25	CONCOURS Défis du Bois 3.0 Enstib Épinal : les équipes dans les starting-blocks	47	TRIBUNE Georges-Henri Florentin, président de France Bois 2024 : Le bois, incontournable pour atteindre les objectifs « carbone » des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024
26	GESTION FORESTIÈRE France Bois Forêt soutient la création de points de secours en forêt		
28	SALON FBF accompagne la transition énergétique	48	AGENDA



ÉDITEUR : FRANCE BOIS FORêt - 120 AVENUE LEDRU-ROLLIN - 75011 PARIS - FRANCEBOISFORET.FR **SERVICE GESTION CVO** : 03 28 38 52 43

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MICHEL DRUILHE - **ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO** : JEAN-EMMANUEL HERMÈS, JEAN LOEPER, HENRY DE REVEL, ERIKA VÉRON,

PHILIPPE DUPUY/CROISSANCE IMAGE **RÉALISATION** : ÉDITIONS DES HALLES **RÉDACTION** : CÉCILE TOURET **MAQUETTE** : DAPHNÉ SAINT-ESPRIT

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : DIDIER CHATELAIN **ADMINISTRATION** : 2 RUE DU ROULE - 75001 PARIS - D.CHATELAIN@EDITIONS-DES-HALLES.FR

PHOTOGRAVURE ET IMPRESSION : AUBIN IMPRIMEUR - CHEMIN DES DEUX-CROIX - CS70005 - 86240 LIGUGÉ - AUBIN IMPRIMEUR

PARTICIPE À LA PRÉSÉRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET A REÇU LE LABEL IMPRIM'VERT - LA LETTRE B EST IMPRIMÉ SUR PAPIER PEFC

TIRAGE : 30 000 EXEMPLAIRES - N° ISSN : 2267-4632 **DÉPÔT LÉGAL** : 1^{ER} TRIMESTRE 2019 **EN COUVERTURE** : PONT-PASSERELLE DU MONT-SAINT-MICHEL (50) -

PHOTO : ROSSHELEN/SHUTTERSTOCK

Chères et chers collègues, chères contributrices et chers contributeurs,

L'Interprofession nationale que nous représentons a pour mission de servir tous les opérateurs de la filière forêt-bois de l'amont forestier à la seconde transformation du matériau bois.

Vous êtes **un opérateur de la filière**, et c'est à ce titre que nous vous adressons tous les éléments de déclaration 2019 de la CVO – Contribution Interprofessionnelle Obligatoire.

La contribution est une obligation légale, mais elle est aussi et surtout une formidable opportunité de participer à l'avenir de la filière à laquelle vous appartenez.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le secteur économique forestier est constitué de nombreuses activités qui sont toutes représentées dans l'Interprofession nationale par des organisations professionnelles spécifiques et efficaces, qui identifient les domaines prioritaires qui nécessitent de la R&D, de l'innovation, de la promotion technique, etc.

La CVO collectée vient financer ces actions fléchées par les professionnels – élus et *a fortiori* représentatifs de leurs métiers, avec pour seul objectif celui de respecter l'impartialité, la transversalité et l'équité des financements.

Sentiments dévoués.



Michel DRUILHE

Président

En 2019, nous soutiendrons

Recherche et développement

- Optimisation des clous utilisés pour l'assemblage des palettes bois.
- Réalisation de FDES bois français.
- Réseau Mixte Technologique pour l'adaptation des forêts au changement climatique.
- Innovations organisationnelles dans le cadre des démarches territoriales forestières.
- Réévaluation de la ressource de bois d'oeuvre sur le territoire national.
- Établissement des standards et des outils collaboratifs pour les points de rencontre des secours en forêt.
- Rémunération du carbone forestier par le marché volontaire.
- Mobilisation des propriétaires forestiers et dynamisation de la gestion sylvicole.
- Lutte contre le morcellement forestier par l'action foncière des collectivités.
- Chalfrax : gestion des frênaies françaises menacées par la chalarose.

Veille économique mutualisée et Observatoire économique

- Partenariat public-privé de FBF, du Codifab et de quatre ministères : statistiques économiques de la filière.
- Partenariat de FBF, du Codifab et de l'Ademe : étude prospective du bois dans la construction à horizon 2030 et 2050.
- Données conjoncturelles des exploitations forestières et des scieries.
- Prix et indices nationaux sciages et bois-énergie.
- Réseau d'Observation de la Forêt Privée (Resofop).
- Prix de vente du bois sur pied en forêt privée.

Éducation à l'environnement et formation

- Journées Internationales des Forêts.
- Stages Fogefor (formation à la gestion forestière).
- Sensibilisation des forestiers et du grand public à la gestion durable de la forêt.

Communication

Nous allons développer, entre autres, des partenariats avec deux fameuses émissions du groupe France TV sur la 5 :

- « *Silence, ça pousse !* » plus particulièrement sur l'amont forestier avec six portraits de femmes ;
- « *La Maison France 5* » pour les multiples usages du bois français, avec une présence dans les territoires auprès des prescripteurs...
- Jeux olympiques 2024 : accompagnement et structuration des circuits d'approvisionnement et des savoir-faire pour une meilleure valorisation du bois français dans les ouvrages.

Promotion technique

- Communication sur le parquet.
- Caractérisation des bois imprégnés en autoclave.
- Promotion de l'offre en bois français.
- Prescription du bois français dans la construction/rénovation et l'aménagement.
- Palmarès national de la construction bois (qui met en avant l'origine bois français).
- Forum Bois Construction.
- Rétablissement de l'équilibre forêt/gibier.



Consultez notre site franceboisforet.fr, la vitrine de nos programmes.

DES SERVICES pour déclarer votre CVO

En vertu de l'arrêté interministériel du 20.12.2016, publié au Journal Officiel le 01.01.2017, les personnes physiques ou morales des secteurs d'activités concernés par l'accord interprofessionnel ont l'obligation de procéder chaque année à une déclaration.

Date d'exigibilité : 30.04.2019

1

Munissez-vous de votre numéro de contributeur

- il est rappelé sur ce courrier et doit figurer sur votre déclaration.

2

Télédéclarez directement sur cvo.franceboisforet.fr

- en ligne c'est plus pratique



3

Réglez par prélèvement SEPA sur cvo.franceboisforet.fr

- paiement sécurisé

► Vous pouvez aussi déclarer votre CVO sur le formulaire papier joint ou le formulaire interactif (PDF) disponible sur franceboisforet.fr

► Vous pouvez aussi régler par chèque ou par virement bancaire.

► Dans les cas ci-dessus (formulaires papier ou PDF interactifs) **envoyez par courrier votre bordereau de déclaration avec votre règlement.**

Pour s'informer



La notice explicative

Elle vous apporte toutes les informations essentielles pour vous aider à bien remplir votre déclaration annuelle et connaître les taux de CVO afférents à vos activités.



Par Internet

sur franceboisforet.fr

De nombreuses informations juridiques et réponses vous attendent sur la rubrique CVO, lire aussi la foire aux questions (FAQ).

Les formulaires

Tous les documents déclaratifs sont accessibles et téléchargeables.

Nouveau

Conseil comptable

Un consultant spécialisé est à votre écoute pour répondre à des questions très pointues pour l'établissement de votre déclaration de CVO 2019.

Les mardi et jeudi, de 13h00 à 16h30, du 26 mars au 28 mai 2019.
Pour prendre rendez-vous ► contactez le 03 28 38 52 43 et posez votre question



Par téléphone

03 28 38 52 43

(coût d'un appel local)

Un **opérateur** à Lille vous répondra du lundi au vendredi de 9h à 18h.



Pour obtenir votre N° de contributeur FBF

Appelez le 03 28 38 52 43 (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

► Un N° de contributeur FBF vous sera alors adressé par courrier électronique.

Attestation de paiement

Indiquez votre adresse électronique pour recevoir votre attestation



NOTICE EXPLICATIVE CVO 2019

Arrêté du 20.12.2016
Publication au Journal Officiel du 01.01.2017
Article 201 loi n°2010-874 du 27.12.2010
NOT 19-1

Préambule : fondement de la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite CVO

Créeé en 2004, FRANCE BOIS FORêt rassemble et représente les métiers de la filière Forêt-Bois de l'amon forestier, la 1^{re} transformation et une partie de la 2^e transformation, dont les métiers de l'emballage. Elle est reconnue interprofession nationale dans le cadre des dispositions nationales (articles L.632-1 à L.632-11 du Code Rural) relatives aux organisations interprofessionnelles agricoles ainsi que de l'arrêté interministériel du 20 décembre 2016 (publication au Journal Officiel du 01.01.2017) pour la période 2017-2019.

En application de cette loi et de cet arrêté interministériel, FRANCE BOIS FORêt est habilitée à percevoir des CVO sur les produits et services vendus par les professionnels de la filière et recensés dans l'accord interprofessionnel.

France Bois Forêt dispose d'un délai de cinq ans pour reconvirer les CVO non déclarées ou minorées.

l'interprofession nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.

ACTIVITÉS CONCERNÉES ET ASSIETTES DE DÉCLARATION DE LA CVO

Texte de l'accord interprofessionnel complet sur franceboisforet.fr

- **Toute personne physique ou morale exerçant à TITRE PRINCIPAL OU SECONDAIRE une activité dans le périmètre fixé par l'accord interprofessionnel est redevable d'une contribution interprofessionnelle annuelle pour toute activité exercée sur le territoire métropolitain.**
 - **Pour les producteurs de graines et plants forestiers, les entreprises d'exploitation forestière, de reboisement, de travaux forestiers, de sciage, de rabotage, de tranchage, de mise en œuvre et de transformation du bois, l'assiette de la CVO est le chiffre d'affaires hors TVA ou selon le cas le montant des ventes de ces produits réalisées au cours de l'année civile écoulée.**
 - **Pour les entreprises d'emballage, l'assiette de la CVO est le montant des achats de bois réalisés au cours de l'année civile écoulée.**
 - **Pour la forêt domaniale, ainsi que les forêts des communes et collectivités, l'assiette de la CVO est le montant total des ventes de bois (sur pied façonnés, abattus bord de route ou rendus usine, bois énergie, ainsi que des produits débâgagé), de graines et de plants, ainsi que des travaux réalisés au cours de l'année écoulée (les frais de garde de l'ONF ne sont pas déductibles).**
 - **Pour les propriétaires forestiers privés (groupements forestiers, indivisions, personnes physiques, etc.), l'assiette est le montant de la ou les ventes de bois réalisées dans l'année en cours, ainsi que la régularisation des ventes non encore déclarées de l'année précédente s'il y a lieu.**
- Pin maritime :** voir rubrique 9 en page 4.

ÉCHÉANCES OBLIGATOIRES

FRANCE BOIS FORêt diffuse et met en ligne sur son site franceboisforet.fr, à partir du 08.03.2019, un bordereau de déclaration de chiffre d'affaires, de montant des ventes ou de montant des achats au titre de la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, dite CVO. Toute entreprise, personne morale ou physique, propriétaire forestier privé ou public, commune ou collectivité concernée est tenue de connaître ces obligations de déclaration et d'exigibilité au plus tard le 30.04.2019, suite à la publication au Journal Officiel de l'arrêté d'extension le 01.01.2017. (celui ou celle qui ne recevrait pas de bordereau de déclaration de la CVO peut en faire la demande auprès de FRANCE BOIS FORêt ou télécharger le bordereau sur le site franceboisforet.fr).

Ils doivent être retournés complétés à FRANCE BOIS FORêt au plus tard le 30.04.2019, à l'adresse :

France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 2011 - 59895 Lille cedex 9

En cas d'absence de ventes ou de chiffre d'affaires réalisé durant l'année écoulée, une déclaration à néant est néanmoins obligatoire.

***Règlement par prélevement :** il est possible de procéder à une déclaration et à un télépaiement **SÉCURISÉ** par prélevement automatique sur le site Internet cvo.franceboisforet.fr.

Règlement par virement : la date du virement doit être obligatoirement le N° FB/F de contributeur ou le N° SIRET, informations reprises sur le bordereau qui doit être retourné complètement, au Service Gestion CVO.

Règlement par chèque : libellé à l'ordre de FRANCE BOIS FORêt et accompagné du bordereau de déclaration, à France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 2011 - 59895 Lille cedex 9.

Date limite de règlement par chèque, virement ou prélevement : **30.04.2019**

Possibilité de payer par prélevement en six mensualités pour les CVO supérieures ou égales à 500 €.

OBLIGATIONS JURIDIQUES

Les personnes physiques ou morales des secteurs d'activité concernés par l'accord interprofessionnel ont l'obligation de procéder chaque année à leur déclaration.

Rappel - Les CVO sont exigibles sur cinq ans (*un bordereau de régularisation des CVO pour les années antérieures est disponible sur franceboisforet.fr*).

Déclaration d'affaires ou de vente et paiement de la CVO - Toute entreprise ou propriétaire forestier concerné doit procéder auprès de FRANCE BOIS FORêt à la déclaration de l'assiette de la CVO telle que définie et s'accorder à quitter de son montant.

Déclaration d'activité - Toute création, modification, suspension, ou cessation d'une activité relevant de l'accord interprofessionnel, doit être déclarée dans les trois mois à FRANCE BOIS FORêt par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des pièces justificatives.

Activités non concernées - les entreprises ou propriétaires forestiers qui n'auraient pas exercé, au cours de l'année civile précédente, une activité entrant dans le champ d'application du présent accord, doivent retourner le bordereau de déclaration à FRANCE BOIS FORêt accompagné d'une déclaration sur l'honneur pour les propriétaires forestiers ou une attestation signée par un expert-comptable agréé pour les entreprises, permettant de justifier de l'absence d'activité soumis au présent accord (*un modèle d'attestation est disponible en téléchargement sur franceboisforet.fr*).

MENTIONS OBLIGATOIRES

Le déclarant (personne morale ou physique) doit impérativement mentionner :

- son identification complète : raison sociale ou dénomination, identité du responsable, N° de SIRET, coordonnées postales et de messagerie complètes (téléphone facultatif).
- le montant du chiffre d'affaires global réalisé au cours de l'année civile précédente.
- le montant du chiffre d'affaires, des ventes ou des achats réalisées, au cours de l'année civile précédente, dans chacune des activités qui entrent dans le champ d'application de l'accord interprofessionnel.
- le montant de la CVO collectée auprès des propriétaires forestiers est à reverser à FRANCE BOIS FORêt, accompagné du détail des personnes concernées, et notamment : nom, prénom, adresse, date de la transaction, montant total de la vente ou des ventes, en précisant l'essence principale et montant de la CVO (*un modèle de tableau est disponible en téléchargement sur franceboisforet.fr*).

PROCÉDURES DE RELANCES, MISES EN DEMEURE ET ÉVALUATION D'OFFICE

A défaut de réception de la déclaration et/ou du paiement au **30.04.2019** FRANCE BOIS FORêt adressera un courrier de mise en demeure à l'entreprise ou au propriétaire forestier public ou privé concerné qui devra régulariser sa situation dans le délai d'un mois à compter de la réception de celle-ci.

En l'absence de déclaration et de paiement passé ce délai, FRANCE BOIS FORêt procédera à une évaluation d'office de cette CVO, avec mise en demeure de payer, toute pour le contributeur d'avoir remplis ses obligations déclaratives.

Le montant définitif de la CVO pourra ensuite être ajusté en fonction des éléments fournis par le contributeur ou collectés lors de contrôle.

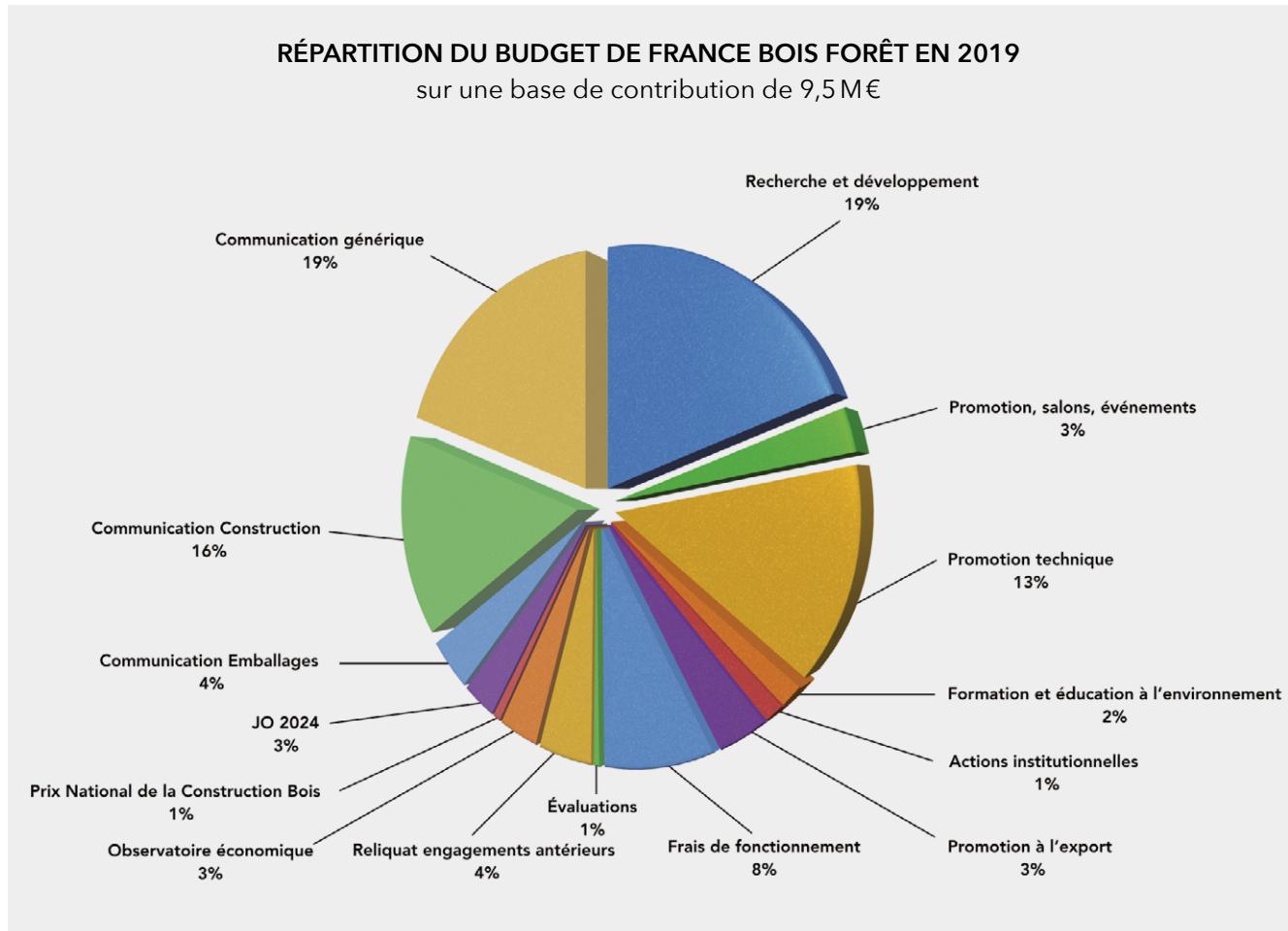
À défaut de réponse ou de régularisation, une injonction est délivrée au contributeur afin d'obtenir sa condamnation par le Tribunal au paiement de la CVO évaluée d'office restée impayée pour l'année de référence et les années antérieures le cas échéant. Pour plus de précisions, se référer aux articles 4 et 5 de l'Accord interprofessionnel.

LA PRESCRIPTION EST DE CINQ ANS ET PLUS

Afin de contrôler l'application du présent accord, FRANCE BOIS FORêt peut, par l'intermédiaire d'agents qui elle aura mandatés, demander à tout contributeur de présenter les documents comptables nécessaires au calcul des CVO dues, ainsi que toute attestation de commissaire aux comptes ou d'expert-comptable agréé certifiant les montants déclarés sur les cinq dernières années.

La Lettre B est le magazine d'information de la filière forêt-bois donnant un aperçu des programmes réalisés grâce aux financements directs de la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire* dite « CVO ».

La date d'exigibilité des CVO est fixée au 30 avril 2019.



* Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, Arrêté du 20.12.2016, publié au *Journal Officiel* le 01.01.2017 pour la période 2017-2019

Tous les assujettis qui ne seraient pas à jour s'exposent à des procédures de recouvrement par moyens pré-judiciaires et judiciaires, conformément aux dispositions des articles L.632-6 et D.632-8 du Code rural et de la pêche maritime. Tous les détails sur franceboisforet.fr

Perspectives

« Pour moi, c'est le bois »



France Bois Forêt a lancé en 2017 la grande campagne de communication stratégique « Pour moi, c'est le bois ». Cette campagne de trois ans a pour objectifs principaux de donner une plus grande visibilité à la filière, d'augmenter en volume la consommation de bois en France et d'accroître les parts de marché pour la production domestique.

Bilan chiffré des deux premières années

2017 fut synonyme de création des nombreux supports pour la télévision, la radio, le cinéma, le Web et la presse, quand 2018 fut l'année de leur diffusion. Les pages 8 et 9 présentent le détail chiffré du plan média mis en place ainsi que ses principaux indicateurs de visibilité.

Les actions 2019

Après une communication générique depuis le lancement de la campagne, la filière a décidé de mettre l'accent sur deux secteurs prioritaires et identifiés

en fonction des volumes de bois qu'ils consomment et de leurs potentiels de progression :

- La construction/rénovation et l'aménagement
- Les emballages bois

Des actions en ce sens seront lancées dès avril 2019 !

Les partenariats avec le groupe France Télévisions continuent et seront renforcés à travers la présence exceptionnelle de la filière au cœur de deux programmes phares : *La maison* France 5 et *Silence, ça pousse !* Retrouvez tous les détails en page 11. ♦



La filière développe ses partenariats avec le groupe France Télévisions

LA **MAISON** FRANCE **5** –

La Maison France 5 : présente des sujets sur la construction / rénovation / aménagements intérieurs et extérieurs

Diffusé sur France 5 le vendredi à 20h50 et visible en rediffusion ou en replay sur le site de la chaîne : francetv.fr

BILLBOARDS* de 2 x 10"

3 millions de téléspectateurs chaque semaine

De janvier à avril 2019

**154 billboards
minimum garanti**

De septembre à décembre 2019

**165 billboards
minimum garanti**

**Soit 30 semaines de présence
et 319 billboards minimum garantis**

*Billboard : animation graphique présentant le sponsor d'une émission TV



Silence, ça pousse ! magazine lancé en 1998 qui traite de la place des plantes et des arbres dans la nature et les jardins

Diffusé sur France 5 le vendredi à 22h20 et visible en rediffusion ou en replay sur le site de la chaîne : francetv.fr

**La gestion durable de la forêt
à travers 6 PORTRAITS métiers**

2 millions de téléspectateurs chaque semaine

Le partenariat :

6 portraits de femmes : 6 métiers de la forêt à découvrir

Valoriser leur rôle dans la gestion durable de la forêt et la protection de l'environnement

Diffusion sur le site de France TV, sur celui de FBF et des organisations professionnelles membres de FBF

Diffusion prévisionnelle : mars à mai 2019

Et de nombreuses autres actions médias, salons professionnels, à découvrir...



**LA CERTIFICATION PEFC EST MEMBRE PARTENAIRE DE L'INTERPROFESSION NATIONALE.
NOUS ŒUVRONS POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS FRANÇAISES.**



Au service de la filière, nos missions consistent à financer des programmes de Recherche & Développement, d'innovations, de promotions techniques, de communications génériques, d'informations statistiques, d'éducation à l'environnement et à encourager l'exportation de produits transformés sur le territoire. Toutes ces actions sont possibles grâce à la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO).

Nous avons lancé une campagne de communication stratégique "Pour Moi, c'est le Bois®" sur trois ans : 2017, 2018 et 2019.

Télévision

france•2

france•3

france•5

BFM TV
NEWS 24/7



**SILENCE,
ça pousse!**

**1.210 SPOTS
de 30 "**

234 BILLBOARDS*
de 12"

**D'avril 2018
à décembre 2018**

119 millions de contacts

**De juillet 2018
à septembre 2018**

Radio

RTL

**RMC
info**

**france
bleu**

Europe 1

**230 SPOTS
de 20 "**

**D'avril 2018
à octobre 2018**

58,2 millions de contacts

Cinéma



Diffusion du SPOT 45"

Dans les salles du réseau MEDIAVISION, d'avril à juin 2018. Et à partir du 5 décembre 2018 :
ASTÉRIX ET LE SECRET DE LA POTION MAGIQUE

3 millions
d'entrées
cumulées
(au 1^{er} janvier 2019)

**D'avril 2018
à décembre 2018**

Presse papier

100
insertions des
annonces presse

Visuels thématiques dans la presse spécialisée professionnelle et grand public

Réseaux sociaux et digital

LinkedIn



YouTube

4.6 millions
de vidéos 30 " vues
intégralement

147.504 clics vers le site
franceboisforet.fr

25 millions de contacts

DOMAINE DE CHAUMONT-SUR-LOIRE FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS

VIVA
Leonardo
Da Vinci !
2019
500 ANS DE
RENAISSANCE(S)
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

2019
25 AVRIL
03 NOVEMBRE

JARDINS DE PARADIS



DOMAINE
DE CHAUMONT-SUR-LOIRE
FESTIVAL INTERNATIONAL
DES JARDINS

WWW.DOMAINE-CHAUMONT.FR T. 02 54 20 99 22

[f /Domaine de Chaumont-sur-Loire](https://www.facebook.com/Domaine.de.Chaumont-sur-Loire)

[@Chaumont_Loire](https://twitter.com/Chaumont_Loire)



Augmenter en volume la consommation de bois en France
Accroître les parts de marché pour la production française

« POUR MOI, C'EST LE BOIS » ENTRE DANS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

DES PARTENARIATS INNOVANTS AVEC DES ÉMISSIONS PHARES DU GROUPE FRANCE TV, LEURS RÉSEAUX SOCIAUX, UNE CHAÎNE DÉDIÉE... LE BOIS FRANÇAIS EST À L'ÉCRAN ET EN REPLAY !

Partenariat TV *SILENCE, ÇA POUSSE !*

- **MARS, AVRIL 2019** : séquences de 6' pour la valorisation du patrimoine forestier français, des métiers de la sylviculture et de l'exploitation forestière avec, à partir du 22 mars, chaque semaine, **6 ambassadrices** qui présenteront au cœur des émissions leurs métiers
- **JUILLET, AOÛT 2019** : rediffusions des émissions avec **108 billboards de 12"**

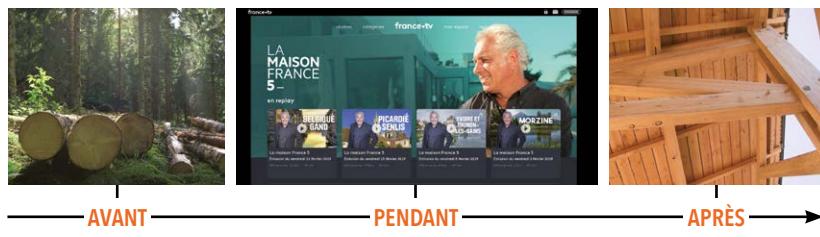


20 ans d'existence

- Diffusion sur France 5 le vendredi soir à 22 h 20
- Rediffusion le samedi à 10 h 10
- À revoir en replay sur france.tv/france-5/silence-ca-pousse
- Présence sur les réseaux sociaux de France Télévisions
- Magazine *L'Ami des jardins*

Partenariat TV *LA MAISON FRANCE 5*

- **DE JANVIER À MARS 2019 :** 154 billboards de 12"
- **MAI, JUIN 2019 :** 2 séquences de 6' consacrées à 6 reportages sur des ouvrages en bois français
- **JUILLET, AOÛT 2019 :** rediffusions des émissions avec **126 billboards de 12"**
- **SEPTEMBRE, OCTOBRE 2019 :** 4 séquences de 6'
- **SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE 2019 :** 165 billboards de 12"
- **DE MARS À DÉCEMBRE 2019 :** émission digitale bois de 60' + une chaîne de marque



16 ans d'existence

- Diffusions sur France 5 le vendredi soir à 20 h 50
- Rediffusions le samedi à 11 h 10
- À revoir en replay sur france.tv/france-5/la-maison-france-5
- Présence sur les réseaux sociaux de France Télévisions
- Chaîne dédiée

*Billboard : animation graphique présentant le sponsor d'une émission TV.



Au cœur de la forêt.

par Philippe Dupuy

C'est entre les 20 février et 20 mars derniers que l'équipe de *Silence, ça pousse !* a effectué les tournages des 6 portraits de femmes représentant 6 métiers de l'amont forestier.

Afin de partager avec vous un des tournages sur les lieux duquel nous avons pu nous rendre, regards depuis les coulisses en forêt de Pin maritime près de Bordeaux avec Diane Vuillemin, chargée d'approvisionnement chez Alliance Forêt-Bois (tournage le 21 février avec une météo de rêve !).



Tous les moyens sont bons pour capturer des plans dynamiques.



Explications sur le métier et les objectifs de gestion durable !



Préparation de la rencontre avec le conducteur.



Echanges avec le conducteur pour l'organisation des éclaircies.



Une équipe prête à tout pour filmer au plus près de l'action !

Les 6 portraits de femmes que vous retrouverez dans l'émission hebdomadaire sont incarnés par : Chantal, sylvicultrice ; Alix, reboiseur-paysagiste ; Nathalie, responsable d'unités de techniciens ; Virginie, conductrice d'engins forestiers ; Annie, opératrice de scierie ; Diane, chargée d'approvisionnement. Nous les remercions très sincèrement !
Un grand merci également à Stéphane Marie, rédacteur en chef de l'émission, Eric., réalisateur, Philippe., preneur de son, et à toute l'équipe d'Alliance Forêt-Bois qui a mis son temps et son expérience au service de ce tournage.

Au plus près de l'action.

**SILENCE,
ça pousse!**



Encore plus près, avec des plans qui seront tournés en cabine.



Ambiance détendue avant, mais sérieuse à l'enregistrement !



Avec un décor de bois en bord de route, faits et gestes du métier.



Un tournage oui, mais en conditions bien réelles de travail.



Dernier briefing, juste avant les questions face caméra



Derniers plans...sérieux et convivialité jusqu'au bout !



La diffusion des 6 portraits est prévue le vendredi à 22h20 à raison d'un par semaine, à partir du 22 mars 2019 au sein de l'émission Silence, ça pousse ! sur France 5, puis en replay sur franceTV.fr

Mobilisation générale autour des feuillus



► Les essences feuillues représentent 67 % de la surface forestière française.

Pour en savoir plus :

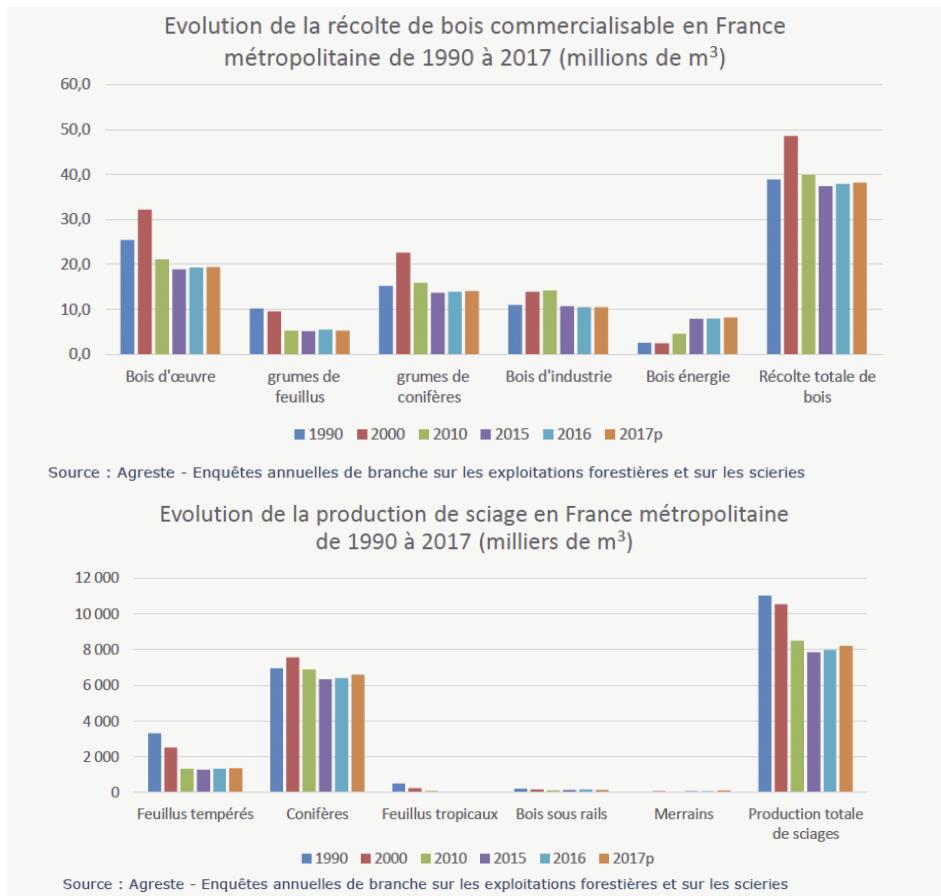
- agriculture.gouv.fr
- laforetbouge.fr
- fbie.org
- fncofor.fr
- franceboisforet.fr
- onf.fr
- peupliersdefrance.org
- professionsbois.com
- ugap.fr

La filière « feuillus » fait face, depuis plusieurs années, à des situations difficiles, tant au niveau de l'accessibilité de la ressource que dans celui de la valorisation des sciages et des produits. Dans ce contexte, France Bois Forêt, associée à FBIE et au MAA*, s'engage dans un plan d'importance dont les objectifs sont d'augmenter en France la production de matière première et la valeur ajoutée de toutes les essences feuillues.

La forêt française métropolitaine est majoritairement feuillue, ces peuplements représentant 67 % de la superficie forestière. Le chêne est, par exemple, la première essence de nos forêts françaises. Pourtant, la récolte de grumes de feuillus, et par conséquent la production de sciages

feuillus, a très nettement diminué de 2000 à 2009 pour ensuite stagner. Ainsi, la production de sciages, bois sous rail et merrains est passée de 2,497 millions de mètres cubes en 2000 à 1,336 millions de mètres cubes en 2010, et, en 2017, la production est estimée à 1,339 millions de mètres cubes.

* ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



Une ressource abondante, une valorisation à développer

Le Plan Feuillus a pour finalité la formalisation des engagements des professionnels de la filière pour le développement des usages des bois feuillus en France, l'optimisation de leur récolte et la maximisation de la valeur ajoutée sur le territoire. Il s'articule autour de deux grands thèmes : un important travail sur la ressource (connaissance opérationnelle, mobilisation, renouvellement) et des actions pour stimuler les nouveaux débouchés.

Connaissance de la ressource

Les récentes études montrent qu'il est possible d'avoir une appréciation plus opérationnelle de la ressource et de la disponibilité en bois d'œuvre. En pages 18 et 19 de ce présent magazine est détaillé

le lancement d'une étude essentielle, financée par France Bois Forêt et le MAA, pour réévaluer la ressource et la disponibilité en bois d'œuvre, pour toutes les essences ou groupes d'essences, feuillues et conifères, sur l'ensemble du territoire. La méthodologie a été éprouvée et validée par l'ensemble des professionnels pour le cas du chêne en Bourgogne-Franche-Comté, étude qui avait permis d'apporter une meilleure estimation de la ressource. D'autres travaux complémentaires pourront être également conduits au niveau des départements pour des essences spécifiques. Pour le peuplier par exemple, l'actualisation de l'étude prospective « sécurisation des approvisionnements en peuplier », réalisée par le Conseil National du Peuplier en 2016 est en cours avec le financement de FBF. Pour le frêne, compte

Plan Feuillus : développer les usages des bois feuillus en France, optimiser leur récolte et maximiser la valeur ajoutée sur le territoire.



Photo : FBx/EB/Plat/Rapproché



Photo : FBx/EB/Plat/Rapproché

▲ Le Plan Feuillus s'articule autour d'un important travail sur la ressource (connaissance opérationnelle, mobilisation, renouvellement) et d'actions pour stimuler les nouveaux débouchés.



Photo : Fontevraud/David Darraut

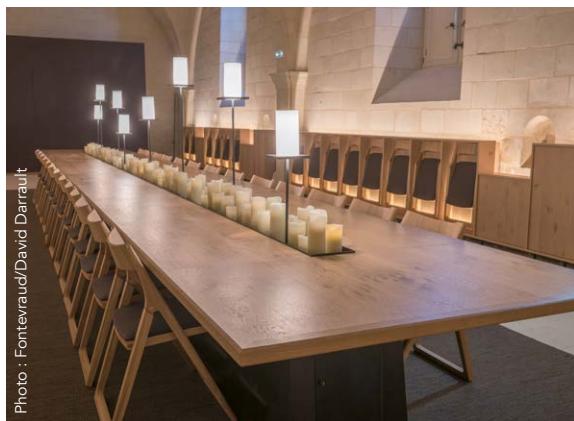


Photo : Fontevraud/David Darraut

▲ L'abbaye de Fontevraud (49), rénovée par le duo d'architectes et designers Sanjit Manku et Patrick Jouin, a été le lieu d'un bel exemple de valorisation de chêne français en aménagement intérieur. Ici, le hall d'accueil de l'hôtel.

▼ Grande table du réfectoire du restaurant et salon de l'abbaye de Fontevraud (49) et ses autres éléments de mobilier en chêne français.

tenu de la disponibilité accidentelle de la ressource du fait de la chalarose, un travail spécifique pour mieux cerner la disponibilité de cette essence en volume et dans le temps pourrait être lancée dès 2019 en s'appuyant sur les résultats du programme Chalfrax.

Mobilisation de la ressource

Afin de favoriser prioritairement l'approvisionnement des marchés français et la pérennisation de la ressource, la filière s'engage à soutenir et à conforter les opérateurs (Entrepreneurs de Travaux Forestiers, Office National des Forêts, coopératives, propriétés privées structurées/experts forestiers, exploitants, scieurs, papetiers...) capables de conduire une animation efficace auprès des propriétaires, à dynamiser

la mobilisation par une sylviculture durable et certifiée, à valoriser le bois-industrie et le bois-énergie, à massifier l'offre, et à structurer l'approvisionnement par les contrats. Un accent particulier sera également mis sur la communication afin d'informer tous les publics sur le rôle essentiel que joue la récolte dans la gestion durable des forêts.

Renouvellement forestier

Plusieurs millions d'hectares de peuplements peuvent être considérés aujourd'hui comme pauvres : la matière qu'ils contiennent ne peut payer le renouvellement des parcelles. Les besoins sont importants et un investissement de grande ampleur est nécessaire pour le renouvellement forestier. La filière se donne comme objectif de renouveler 100 000 hectares de

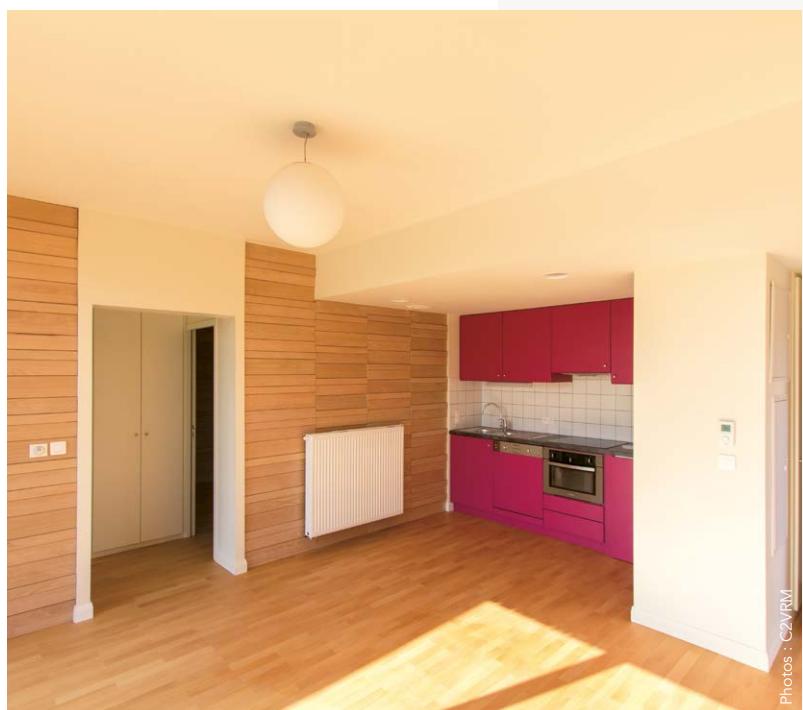
forêt par an. Des outils de financement liés au fonds carbone ou tout autre mode de financement pertinent seront également sollicités (soutien des Régions, facilitation fiscale des actions de mécénat, prêts bonifiés).

Promotion de nouveaux débouchés

France Bois Forêt et FBIE montrent également leur volonté d'engager des actions pour assurer une diversification des débouchés des produits bois feuillus et une augmentation de la valeur ajoutée « qualitative » : développement de l'aménagement intérieur et extérieur, possibilité d'appel à manifestation d'intérêt spécifique aux produits feuillus, rassemblant producteurs, transformateurs et utilisateurs. L'actualisation de l'« étude sur le marché français des sciages bruts et produits techniques bois » sera conduite dès 2019 avec le soutien de FBF. Un travail pour stimuler la commande publique via l'Union des Groupements d'Acheteurs Publics (Ugap) est également prévu afin de développer les bois feuillus sur le marché du mobilier scolaire et du mobilier connecté.

Le Plan Feuillus s'inscrit enfin dans la dynamique relative aux marchés, qui vise à stimuler la filière en partant des usages. Ainsi, en 2018, FBIE a lancé son projet « Cadre de vie : demain le bois. » avec l'appui de FBF. L'objectif est, par une vision stratégique et économique, de déterminer quels grands secteurs structureront l'activité de la filière. Ce projet voit aujourd'hui sa concrétisation sous forme de publication d'un vadémécum de 80 pages détaillant les quatre grands marchés de demain pour la filière : *wood-health* (qualité de vie et santé), *wood-city* (ville et urbanisme), *wood-luxury* (le luxe) et *wood-on-demand* (agrégateurs et numérique). Dans ces domaines, il conviendra de positionner et d'intégrer les solutions bois feuillues pour le développement de la valeur ajoutée des entreprises.

Des mesures d'ampleur et un engagement sans précédent en faveur de la filière forêt-bois feuillue. ◆



Photos : CCVRM

▲▲ Les « Woodies », gîtes à vivre à Xertigny, dans les Vosges, offrent à leurs visiteurs la chaleur et le confort, notamment visuel, d'un lambris en hêtre français sous une forme contemporaine. Architecte : W-Architectures.

FBF réévalue la ressource et la disponibilité en bois d'œuvre

►► Évaluer la ressource en bois d'œuvre issus de feuillus ou de conifères en France, tel est l'enjeu de cette étude nationale.

Pour en savoir plus :

- agriculture.gouv.fr
- cnpf.fr
- fcba.fr
- fibois-bfc.fr
- fnbois.com
- foret-bois.com
- inventaire-forestier.ign.fr
- onf.fr
- ign.fr
- franceboisforet.fr

Scannez ce flashcode pour télécharger les résultats de la première étude sur le chêne en Bourgogne-Franche-Comté :



PROGRAMME

Réf. FBF : 19RD953
Budget FBF : 51 k€



France Bois Forêt, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, finance une étude essentielle pour mieux appréhender la ressource disponible en bois d'œuvre des principales essences de feuillus et de conifères sur l'ensemble du territoire.

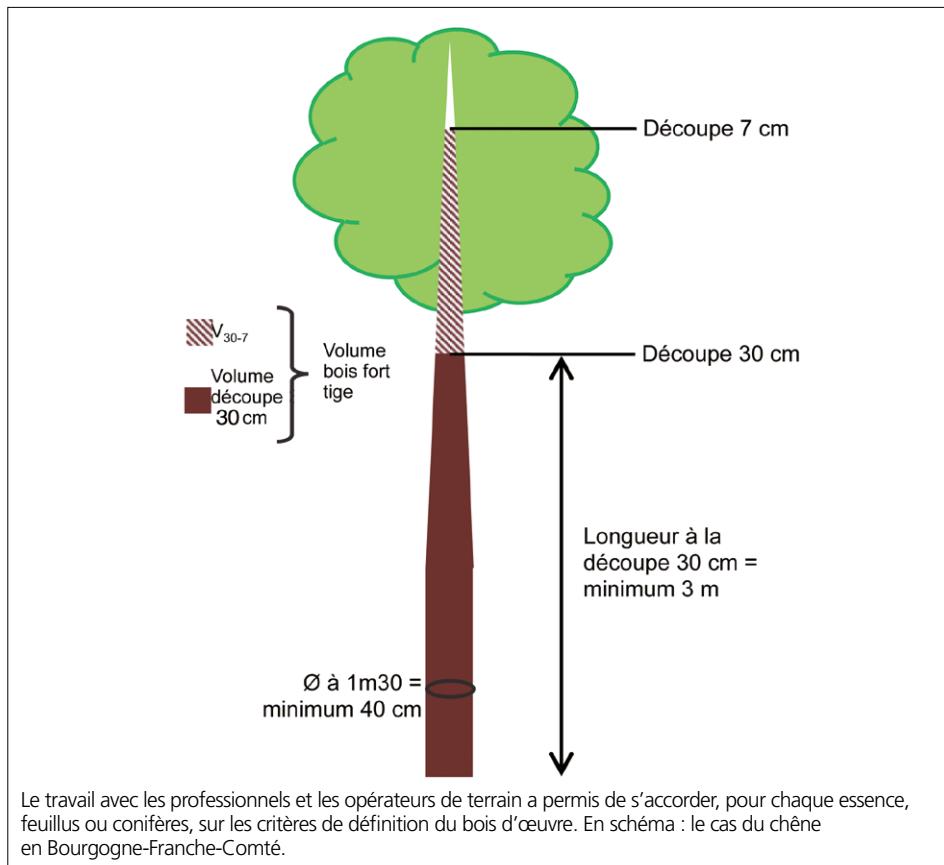
Des écarts, parfois importants, étaient apparus au fil des années entre, d'une part, les volumes de bois d'œuvre estimés par l'Inventaire forestier national (IFN) de l'Institut géographique national (IGN) et, d'autre part, l'expérience des professionnels concernant certaines essences. Une première étude sur le chêne en région Bourgogne-Franche-Comté a été menée conjointement par FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) et l'IGN en 2018, avec le financement du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Fédération Nationale du Bois (FNB).

Extension à toutes les essences

Cette étude initiale a permis de trouver une solution pour réévaluer les informations produites par l'IGN

avec les spécifications fournies par les professionnels, et ainsi de documenter précisément l'origine des écarts. Le travail a abouti à une nouvelle estimation (*résultats à télécharger ci-contre*) qui, cette fois, s'accorde avec les résultats de l'enquête annuelle de branche sur l'exploitation forestière, et que tous les acteurs de la filière ont approuvée.

Dans le prolongement de cette première étude, France Bois Forêt, conjointement et en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a décidé d'étendre cette étude à toutes les essences et sur tout le territoire. Confier à FCBA et à l'IGN, ses premiers résultats, disponibles dès avril pour les feuillus, et en juillet pour les conifères, seront détaillés par essence et par région.



La définition des critères

La méthodologie retenue repose sur une étape fondamentale : l'identification des critères de définition du bois d'œuvre de chaque essence ou groupe d'essences par tous les opérateurs de la filière. L'étude menée en Bourgogne-Franche-Comté avait en effet permis de comprendre les différences de raisonnement et d'établir en concertation les critères suivants pour le chêne sessile et le chêne pédonculé :

- un diamètre minimal fin de bout de 30 cm sur écorce ;
- une longueur de fût de 3m au minimum ;
- un diamètre minimal de 40cm sur écorce à 1m30 ;
- des bois sains.

Début 2019, les deux réunions consacrées à s'accorder sur les critères de définition du bois d'œuvre ont regroupé

des représentants des Experts Forestiers de France, des Centres Régionaux de la Propriété Forestière, de l'Office National des Forêts (ONF), des interprofessions régionales, de la Fédération Nationale du Bois et de France Bois Forêt. Une mobilisation forte qui a permis d'avancer rapidement et efficacement sur ce point clé.

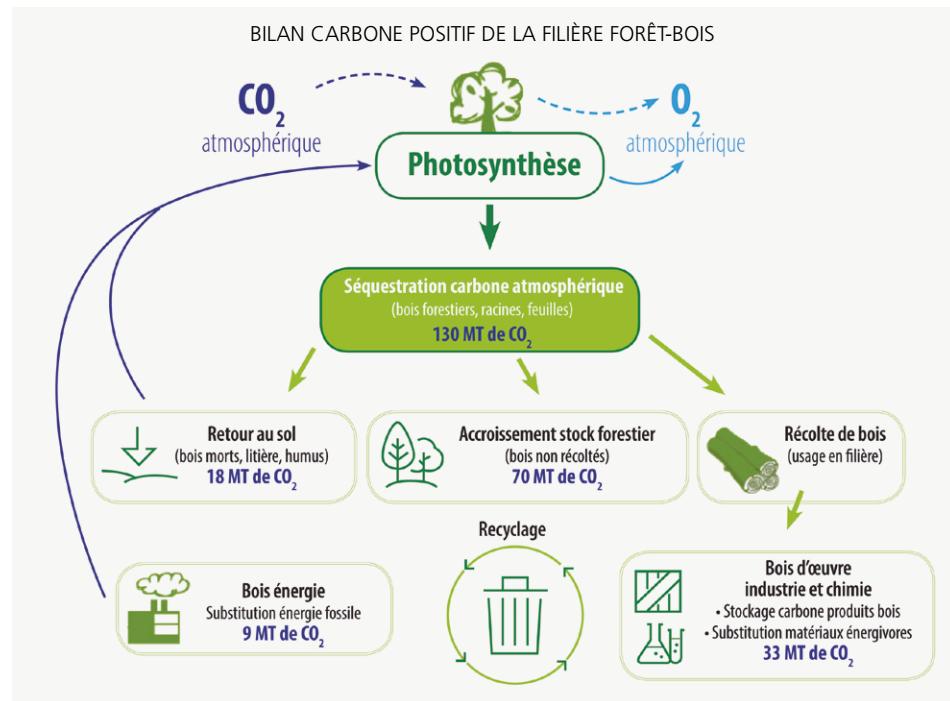
Des résultats disponibles rapidement

Sur la base de ces critères partagés par tous, l'étude permettra alors d'évaluer le stock des bois sur pied, l'évolution de la ressource en bois d'œuvre et de comparer ces évaluations avec les données des enquêtes annuelles de branche de l'exploitation forestière.

Une étude d'envergure et pourtant rapide, puisque les résultats seront diffusés dans le courant de l'été 2019. ◆

Une étude nationale pour toutes les essences de bois d'œuvre afin de disposer de données fiables et partagées par tous.

Atteindre la Neutralité Carbone en 2050 grâce à la filière forêt-bois



► L'étude de novembre 2017 de Inra et de l'IGN sur l'atténuation du changement climatique par la filière forêt-bois française a révélé le bilan carbone positif de celle-ci à hauteur de 20 à 25 % des émissions nationales de CO₂, soit 130 millions de tonnes.

Source des documents : plaquette « *Neutralité Carbone en 2050, il est temps de changer d'ère* » adressée à l'ensemble des députés et sénateurs en septembre 2018.

Pour en savoir plus :

- i4ce.org
- ecologique-solidaire.gouv.fr/fiscalite-carbone
- franceboisforêt.fr

Valoriser les actions environnementales de la filière forêt-bois dans le cadre de la transition écologique, le traduire en un modèle économique vertueux et ainsi atteindre la Neutralité Carbone requise dans la lutte contre le changement climatique : le Groupe de Travail Carbone, mis en place par France Bois Forêt, porte des arguments et des propositions concrètes auprès des élus et décideurs politiques.

La filière forêt-bois est la principale contributrice à la lutte contre le réchauffement climatique : elle présente un bilan carbone positif à hauteur de 20 à 25 % des émissions nationales de CO₂, soit 130 millions de tonnes. La forêt doit capter 1 tonne de CO₂ dans l'atmosphère pour produire 1 m³ de bois. Mieux la forêt est gérée, plus elle produit de

bois et plus elle absorbe ainsi de CO₂ : c'est l'effet séquestration ; puis les valorisations vertueuses de ces bois dans la construction, l'aménagement, l'emballage, l'ameublement et le bois-énergie en font un modèle unique en termes de bilan carbone : c'est l'effet de substitution et de stockage dans les produits bois.

Forêt + Bois = Neutralité Carbone

Mise en place en 2014, la taxe carbone concerne les ménages et entreprises non soumis aux quotas européens de CO₂ et vise à réduire les émissions de ce gaz à effet de serre. Ces émetteurs de carbone doivent payer un montant de 45 euros par tonne de CO₂ émise, ce qui a permis à l'État de collecter 9 milliards d'euros en 2018 au titre de la Contribution Climat Énergie. Avec un tel niveau de prix, qui dépasse le prix moyen du bois, les forestiers devraient-ils alors se reconvertis en capteur et stockeur de CO₂ en forêt plutôt qu'en producteur de bois ? Certainement pas, mais conjuguer ensemble ces deux actions est possible et serait encore plus efficace, à condition d'être rémunéré pour la vente de bois ET pour la captation de CO₂.

Avec un modèle économique forestier rentable et vertueux, les forêts françaises seraient alors mieux gérées, et l'industrie serait approvisionnée de façon compétitive pour faire face à la demande accrue des marchés en produits renouvelables.

Fort d'un travail entamé, il y a quelques années, en lien avec le Club Carbone Forêt Bois, organisé par I4CE*, et d'un benchmark international, le GT Carbone de FBF propose plusieurs solutions pour l'avènement d'une économie carbone qui profiterait au renouvellement forestier (par le biais d'une aide liée à son effet séquestration de CO₂).

Au-delà de la légitimité pour la filière forêt-bois d'avoir un retour de recettes carbone pour ses services rendus, les solutions portées par le GT Carbone permettraient

d'obtenir des résultats très positifs en terme environnemental bien sûr (captage du CO₂, biodiversité, adaptation des forêts au changement climatique), mais également économique (amélioration de la balance commerciale, création de valeur) et social (emplois sur l'ensemble du territoire, non délocalisables).

Il ne s'agit aucunement de demander une subvention, mais bien de concevoir un nouveau modèle économique vertueux, qui rémunère les services environnementaux rendus grâce à une gestion dynamique et durable des forêts françaises.

Une difficile mobilisation des pouvoirs publics

Ces solutions proposées s'appuient par exemple sur le mécanisme de projets forestiers additionnels mis en place par le ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre du Label Bas Carbone ou encore sur un mécanisme de quotas carbone forestiers à l'instar de ce qu'a mis en place la Nouvelle-Zélande.

L'État français n'a pourtant pas encore décidé de tirer parti de son potentiel forestier pour réussir sa transition écologique. Il est cependant illusoire de penser que la neutralité carbone pourra être atteinte d'ici à 2050 sans une filière forêt-bois forte.

« *Sans utiliser les capacités des écosystèmes à séquestrer du CO₂, on n'y arrivera pas* », déclarait Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire de 2017 à 2018, dans *Le Monde* du 7 juillet 2017. ◆

L'investissement d'une fraction des ressources fiscales carbone (200 M€/an), permettrait d'avoir un très fort retour sur investissement d'ici 2025*.

+100 000 ha/an
renouvelés (plantés ou améliorés)

Une augmentation de valeur ajoutée

+12 Mm³
mobilisés

Une balance commerciale améliorée

+20 000 emplois
créés

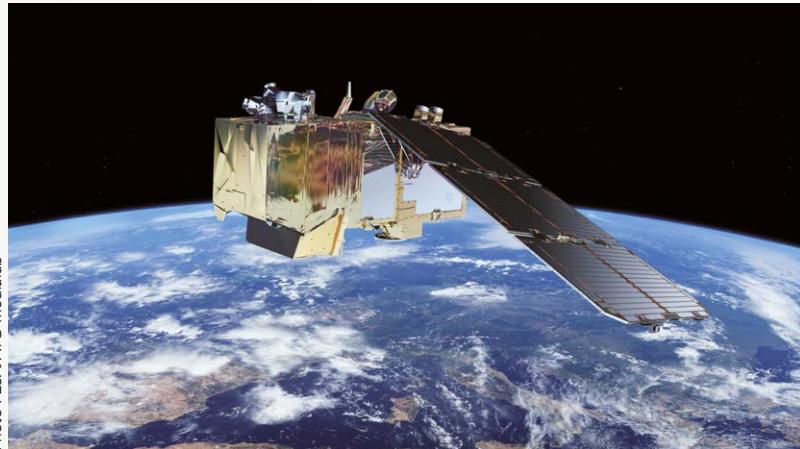
* Actions préconisées à la fois par le Comité Stratégique de Filière Bois (CSF Bois), le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) et le projet Forêt Bois pour la France.

*I4CE en quelques mots

Fondé en 2015 par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement, *Institute for Climate Economics* (I4CE), partenaire de France Bois Forêt, regroupe des experts qui fournissent aux décideurs publics et privés une expertise sur les questions économiques et financières liées à la transition énergétique et écologique.

La télédétection au service des peupleraies

Photo : ESA/ATG-Medialab



▲ Le satellite Sentinel-2 fournit tous les 5 jours des clichés de la Terre en haute résolution, soit une fréquence d'acquisition d'images qui permet l'identification et le suivi des peupleraies sur le territoire.

▼ Peupleraie à Saint-Julien de Concelles, en Loire-Atlantique.

Cartographier annuellement les peupleraies françaises, leurs classes d'âge, voire les cultivars, tel est l'objectif du programme de recherche piloté par le Conseil National du Peuplier (CNP), rassemblant de nombreux partenaires et soutenu par France Bois Forêt. Une première dans la filière, basée sur de récentes avancées technologiques.

Ce programme de recherche part d'un besoin connu de l'ensemble de la filière populicole française et, en premier lieu, des industriels de la transformation : quel est l'état de la ressource peuplier en France ? Où se situe-t-elle ? Pour cette essence particulière, caractérisée par de petites parcelles disséminées dans l'ensemble du territoire et avec une durée de révolution de 18 à 20 ans, la méthodologie d'évaluation de l'Inventaire Forestier National marque ses limites. Et même si des améliorations ont été apportées pour proposer des informations plus fiables, les données actuelles sont encore trop incertaines. Elles ne permettent notamment pas aux industriels d'avoir une visibilité suffisante pour asseoir leurs décisions d'investissements. Le recours

à la télédétection par satellites, piloté par le Conseil National du Peuplier, soutenu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, France Bois Forêt et de très nombreux partenaires, va permettre de cartographier les parcelles de peupliers et d'en suivre les évolutions.

Sentinel-2 : l'opportunité des images satellites

En juin 2015 et mars 2017, l'Agence Spatiale Européenne a mis sur orbite deux satellites Sentinel-2 dans le but de fournir tous les 5 jours des clichés de la Terre haute résolution, de 10 à 60 mètres, et de les mettre à disposition gratuitement. Les objectifs sont de suivre ainsi l'évolution de la végétation, de l'occupation des sols

Pour en savoir plus :

- sentinel2.cnes.fr/fr
- peupliersdefrance.org

PROGRAMME

Réf. FBF : 18RD812
Budget FBF : 10 k€

et l'impact du réchauffement climatique. Du fait de la fréquence d'acquisition des images satellites, celles-ci sont dites hypertemporelles, par opposition à l'imagerie à une seule date qui ne permettrait qu'une distinction végétation/non végétation.

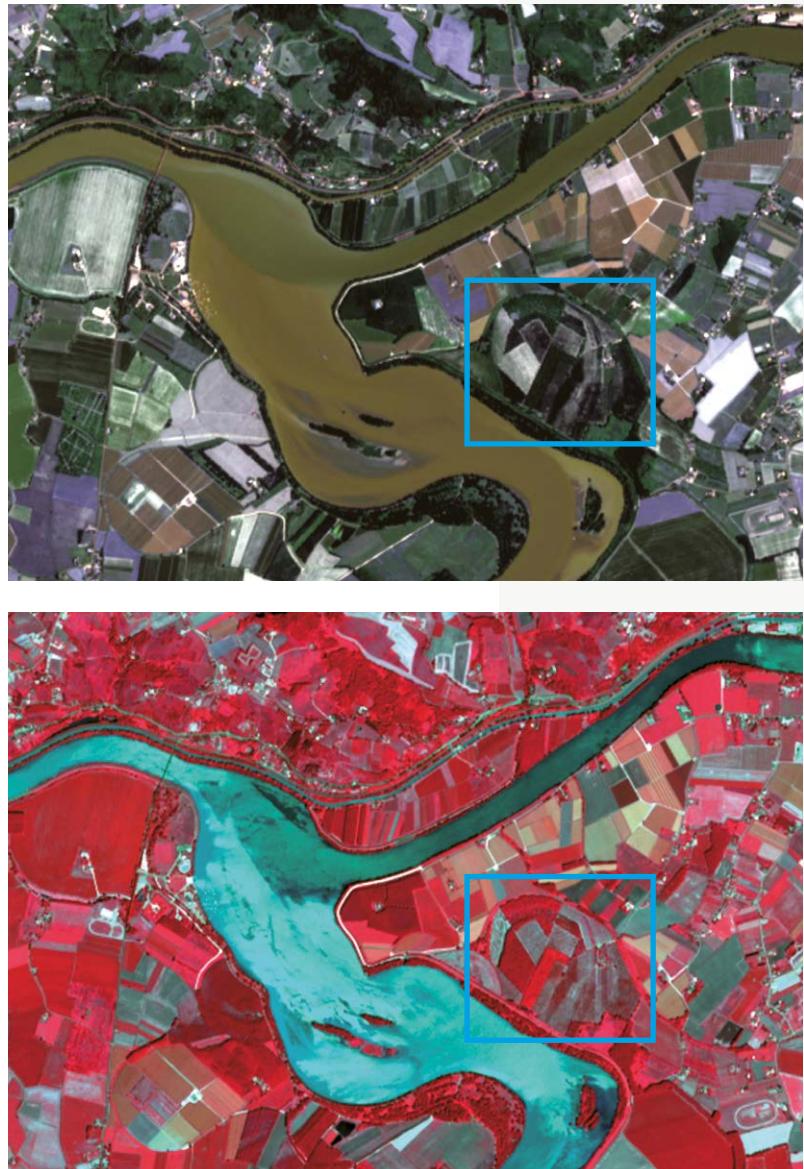
L'innovation au cœur de la recherche

Conscient de l'intérêt de ces nouvelles données, le Conseil National du Peuplier a décidé de monter un programme de recherche sur 3 ans, avec le soutien de l'État (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), de France Bois Forêt, du Conseil départemental du Lot-et-Garonne, des Régions Nouvelle-Aquitaine et Grand Est, de l'Agence Nationale de la Recherche (via une bourse CIFRE¹), du Codifab (Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois), de l'entreprise Garnica Plywood et de la coopérative Alliance Forêt Bois : un large panel de partenaires, tous concernés par la valorisation du peuplier.

Cette initiative est portée par Dynafor, une unité mixte de recherche qui associe l'Inra de Toulouse, l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, l'École d'ingénieurs de Purpan pour la partie télédétection, et par le Centre National de la Propriété Forestière pour la partie « données de terrain peuplier ». Madame Yousra Hamrouni, doctorante en géomatique² a été recrutée par le CNP et réalise l'ensemble de sa thèse sur ce sujet, d'octobre 2017 à septembre 2020. Son travail consiste à mettre au point un algorithme informatique pour analyser les images satellites, puis d'en déduire une « couche SIG » (voir encadré) spécifique peuplier. L'objectif est d'avoir une fiabilité de 90 % sur l'identification des peupleraies et de leurs classes d'âge et, si cela est possible, sur les cultivars.

¹ Conventions industrielles de formation par la recherche

² La géomatique est une discipline regroupant les pratiques, méthodes et technologies qui permettent de collecter, analyser et diffuser des données géographiques.



Photos : spot6 2018

▲ ▲ Images satellites Sentinel-2 (vraies couleurs et infrarouge) du secteur Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne) qui permettent d'identifier une peupleraie (entourée par un carré bleu sur le document).

Le Système d'Information Géographique (SIG) est un logiciel capable d'organiser et de représenter des données géographiques sous forme de plans et de cartes. Dans un SIG, les données sont classées par thèmes, sous forme de « couches ». Chaque couche représente un thème et est affichable en fonction des besoins. L'objectif du programme de recherche est de parvenir à obtenir une ou plusieurs couches « peuplier » (présence, classes d'âge, voire cultivars) pour l'ensemble du territoire français.

► La mise au point de l'algorithme sur une zone limitée et la comparaison des images obtenues avec les données de terrain seront suivies de l'extension de la démarche à l'ensemble du territoire français.

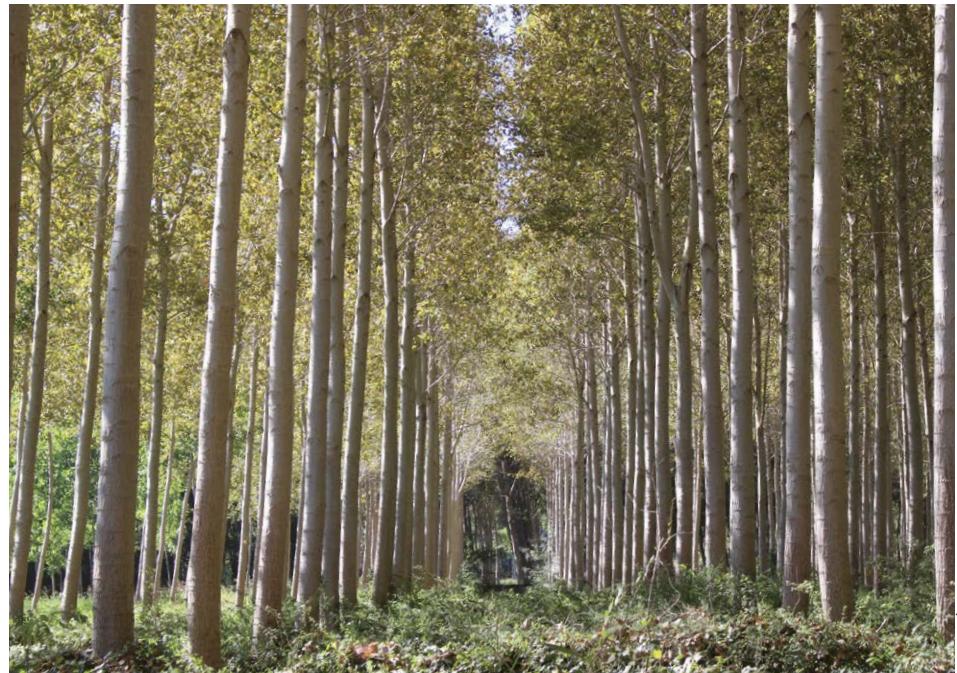


Photo : Éric Paillassa/CNPF IDF

Objectif de la télédétection par satellite : identifier et suivre les peupleraies du territoire français.

Par la suite, le traitement des données à l'échelle nationale se fera via le Centre d'Expertise Scientifique « CES Occupation du Sol (OSO) » du pôle Theia, consortium français regroupant notamment le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), l'Institut National de la Recherche Agronomique (Inra) et le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad).

Point d'étape prometteur

En matière de méthodologie, il a été décidé, dans un premier temps, de mettre au point l'algorithme sur une zone limitée, le département du Tarn-et-Garonne, et de comparer concrètement les images obtenues avec la réalité du terrain. Cette première partie sera suivie par l'estimation des classes d'âge et le passage à grande échelle, pour permettre de couvrir l'ensemble du territoire français. Un récent comité de pilotage a permis de valider les premiers résultats : les travaux avancent du mieux possible, et l'ensemble

des partenaires s'est montré très satisfait. Un nouveau comité de pilotage est prévu en juillet 2019 pour une fin de programme en septembre 2020.

Éric Paillassa, responsable de ce programme au CNP, témoigne : « *La télédétection apporte des outils innovants, pour avoir une vision globale de la situation de la biosphère, identifier les problèmes et ainsi pouvoir y apporter des solutions. Le cas du peuplier est un projet passionnant et un bon sujet pour cette recherche. Nous sommes très contents de l'avancée des travaux de Madame Hamrouni, ainsi que de la participation de l'ensemble des partenaires engagés. Avec les images de Sentinel-2, nous sommes à une période de grande effervescence scientifique : il s'agit de faire sortir la télédétection du monde des laboratoires et de valoriser son utilisation dans le monde économique, voire politique. Nous espérons que le peuplier en sera une excellente démonstration.* »

Des travaux à suivre, dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés. ◆

Défis du Bois 3.0 Enstib Épinal : les équipes dans les starting-blocks



Photo : Flora Bignon

Du 11 au 18 mai 2019, 50 « Défiboiseurs » auront 8 jours et 7 nuits pour concevoir et construire une microarchitecture pérenne. Un évènement, soutenu par France Bois Forêt, qui offre des nouveautés en 2019.

► Présentation d'une réalisation 2018 au jury. Ici, la structure « Au bord de l'étang », Prix Séquence Bois et Prix de l'efficience poétique. Équipe « Défiboiseurs » : Arthur Beck, ingénieur génie civil UQAC ; Olivier Falusi, ingénieur 3A Enstib, Master ABC ; Clémence Grimond, architecte Master ABC ; Guillaume Pierre, architecte Master ABC ; François Poux, Compagnon du Devoir Charpentier.

Les « Défiboiseurs », ce sont 50 jeunes architectes, ingénieurs ou Compagnons du Devoir qui s'apprêtent à vivre une expérience unique. Ils viennent du Master 2 génie civil parcours Architecture Bois Construction (Master ABC) de Nancy, de l'université de Mons (Belgique), de l'université du Québec à Chicoutimi (Canada), de l'université HTW (Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes) de Sarrebruck en Allemagne, ou sont de futurs Compagnons du Devoir. Ils ont été répartis par tirage au sort en 10 groupes homogènes début 2019 et mettent d'ores et déjà à profit cette période de préparation à distance. Ils se retrouveront le 11 mai à Épinal pour relever les 15^e Défis du Bois.

Édition 2019

L'édition de cette année demande à ses participants de concevoir et de fabriquer des structures esthétiques et pratiques, différentes les unes des autres et adaptées aux sites auxquels elles sont desti-

nées, qu'ils soient urbains, publics ou privés, pour un usage environnemental. Comme chaque année, le sujet et le client final seront révélés le jour de l'inauguration. Dans cette nouvelle aventure, les bois utilisés seront locaux, abattus, sciés, séchés dans les Vosges, utilisés sur le chantier en mai puis installés de manière pérenne sur le site du client. Ces circuits courts d'approvisionnement mettent ainsi encore plus en avant les avantages environnementaux du matériau bois dans la construction. Les Défis du Bois sont également un moment de communication, de promotion et de valorisation pour tous, ouvert au public, de 9h à 12h et de 14h à 17h chaque jour. Cette année, une nocturne sera organisée et le site restera ouvert le jeudi 16 mai jusqu'à 22h. ◆

Les bois utilisés seront locaux, récoltés, sciés puis séchés dans les Vosges avant d'être valorisés par les « Défiboiseurs », puis installés de manière pérenne sur le site du client final.

Pour en savoir plus :

- defisbois.fr.
- enstib.univ-lorraine.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 19PT1069

Budget FBF : 5k€

France Bois Forêt soutient la création de points de secours en forêt

Le projet national et collaboratif part d'une expérience réussie pilotée par la MSA Lorraine, avec de nombreux partenaires. Ici, un exercice de secours mobilisant les pompiers dans la forêt du plateau de Haye à Villers-lès-Nancy (54).



Photos : MSA Lorraine

Faciliter et améliorer l'accès des secours en forêt, c'est l'objectif du projet porté par la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires, l'Union de la Coopération Forestière Française, l'Office National des Forêts et la Fédération Nationale des Communes Forestières, soutenu par France Bois Forêt, avec la collaboration des pompiers et de la Mutuelle Sociale Agricole. Une démarche innovante basée sur des expériences réussies, l'utilisation d'outils numériques et l'implication de tous.

Comment signaler efficacement un accident en forêt aux équipes de secours ? Comment se repérer ? De quel point de rendez-vous convenir ? Quelles indications transmettre pour s'assurer du délai d'intervention le plus court ? Les opérateurs forestiers et, plus généralement, tout intervenant en forêt, évoluent quotidiennement sur des chantiers souvent isolés. En cas d'accident, l'arrivée des secours s'en trouve parfois compliquée : mauvaise couverture téléphonique, voire zone non desservie par les réseaux téléphoniques, description du lieu de l'accident difficile, etc., autant d'éléments qui accroissent les délais d'intervention. C'est pour contourner ces écueils que le projet de point de rencontre des secours a été lancé.

Une première expérience dans le Grand Est

La Région Grand Est a récemment mené des expériences concluantes pour améliorer l'organisation des secours lors d'un accident en forêt et identifier des points de rencontre. Ainsi, en Lorraine, les professionnels concernés* ont travaillé collectivement pour définir, identifier et mettre à disposition ces informations : 3300 points ont été répertoriés et sont désormais diffusés sur le site Internet de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) Lorraine via une carte Google.

Un projet collaboratif

Forts de cette expérience et soucieux de toujours garantir la sécurité des personnes en forêt, la Fédération Nationale

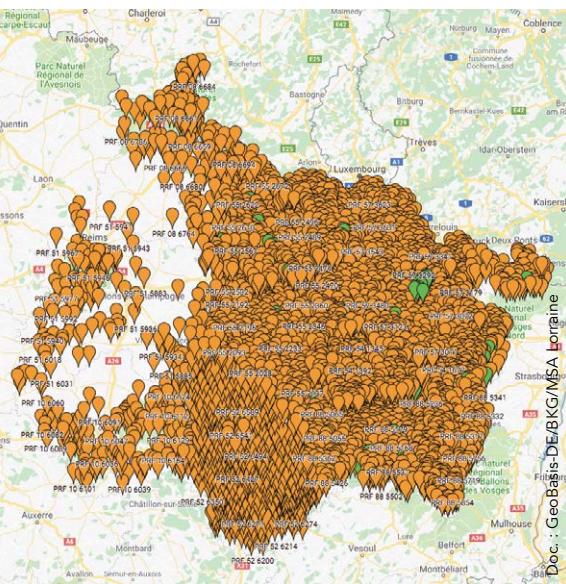
Pour en savoir plus :

- lorraine.msa.fr
- fndt.org
- lescooperativesforestieres.fr
- fncofor.fr
- onf.fr
- franceboisforet.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 19RD980
Budget FBF : 87,5k€

* Le projet mené en Lorraine a été piloté par la MSA Lorraine, en partenariat avec EDT Lorraine, l'ONF, le CRPF, la CPHSCT, la Direccte, l'Union Régionale Lorraine des Communes Forestières, la coopérative forestière F&BE, l'interprofession Gipeblor, Présence Verte, les SDIS, les CAAA Moselle, ainsi que les MSA Marne, Ardennes, Meuse et Lorraine.



► 3 300 points de secours en forêt sont désormais cartographiés en Lorraine.

▼ Panneau de signalisation d'un point de rencontre



Entrepreneurs des Territoires, l'Union de la Coopération Forestière Française, l'Office National des Forêts et la Fédération Nationale des Communes Forestières, associés aux pompiers, à l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) et à la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA), ont décidé de se fédérer pour porter une action nationale, selon un mode collaboratif et participatif, avec le soutien financier de France Bois Forêt. Ce projet sera conduit durant l'année 2019 et porte sur trois grands volets.

S'accorder sur un standard national

Le premier volet consiste à définir et à mettre en place un standard des points de rencontre en forêt. Des éléments existent et seront proposés pour discussion et validation : une zone d'où il est possible d'appeler le 112, accessible par des chemins carrossables, et sur laquelle deux véhicules de secours peuvent facilement se garer et manœuvrer.

Faciliter l'identification des points de rencontre

Le deuxième volet de ce projet vise à mettre au point une application mobile pour permettre à des volontaires, sur le terrain, de

proposer des points de secours en forêt. Ces propositions devront alors être validées par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) de chaque territoire concerné.

Diffuser, créer l'implication et l'appropriation par tous

Le dernier thème de travail consiste à rendre ces points accessibles à tous, via le géoportail développé par l'IGN *geoportail.gouv.fr* et une interface mobile, simple d'utilisation, gratuite et disponible sous IOS et Android pour visualiser le plus simplement possible le point de rencontre le plus proche de son lieu de travail en forêt.

Ce projet ambitieux, collectif et fédérateur, permet à la filière forêt-bois de conforter son entrée dans l'ère du numérique en forêt et compte sur l'implication et la participation de tous. C'est pourquoi il est également prévu une action importante de communication pour informer les différentes catégories d'utilisateurs et de contributeurs, diffuser les outils numériques développés et ainsi faciliter leur appropriation : une démarche à partager afin que chacun puisse œuvrer pour une meilleure sécurité. ◆

Faciliter l'identification des points de rencontre en forêt et leur diffusion : un projet national.

FBF accompagne la transition énergétique



Scannez le flashcode pour accéder à ces vidéos

- Gérer son chantier grâce à la maquette numérique
- Construction en Bois des Alpes
- E+ C- dans la rénovation
- Expérience Chantier
- Zéro Carbone
- Retour d'expérience sur le bâtiment bas carbone
- Coopérations urbain/rural : la nouvelle équation énergétique
- Bois-énergie : les bonnes pratiques
- La chaleur renouvelable est-elle vraiment soutenue ? Quelle évolution du Fonds Chaleur ?
- Solutions bois en intérieur design
- Les systèmes innovants dans la construction bois
- Les matériaux pour construire E+ C-
- Apprentissage : filière d'excellence ?

Retrouvez les noms des intervenants de ces émissions en page suivante

Réalisation vidéos
plan-rapproche.com



Deux plateaux Batijournal TV, mis en scène par Éditions des Halles et réalisés par Plan Rapproché, étaient présents sur le salon BePositive à Lyon grâce au soutien de France Bois Forêt. Une occasion supplémentaire pour la filière d'accompagner la transition énergétique et de faire valoir les atouts du bois français dans cette modification en profondeur des modes de production et de consommation de l'énergie.

Le salon BePositive 2019 s'est tenu à Lyon Eurexpo du 13 au 15 février. 651 exposants y ont reçu 30 000 professionnels, architectes, bureaux d'études, promoteurs, cmistes, collectivités territoriales, artisans, entreprises générales du bâtiment, distributeurs et négociants autour des thèmes de la transition énergétique et numérique du bâtiment. Un visitorat en augmentation de 10 % par rapport à la précédente édition de 2017. La diversité des secteurs représentés – énergie, bâtiment, territoires et éclairage – a permis de développer la richesse des échanges autour des enjeux liés à la transition énergétique et numérique. Le bois y trouvait naturellement sa place tant dans le domaine de l'énergie que dans celui du bâtiment performant et biosourcé.

C'est pourquoi l'Interprofession nationale France Bois Forêt a apporté son soutien aux deux plateaux TV organisés par Batijournal (Éditions des Halles). Ce dispositif a non seulement permis, pendant les trois jours du salon, aux experts présents de débattre autour de retours d'expériences, de l'actualité et des évolutions des secteurs des ENR, des territoires et des bâtiments performants, mais aussi de saisir ces échanges, de les pérenniser, de leur faire bénéficier d'une nouvelle dimension à travers leur diffusion sur les sites Internet partenaires de l'événement.

Retrouvez les émissions Batijournal TV enregistrées lors du salon BePositive sur :

- bepositive-events.com
- youtube.com/user/franceboisforet1
- batijournal.tv



1



2



3



4



5



6

1 Construction en Bois des Alpes - Damien Lozach, chargé de projet, Bois des Alpes

« Bois des Alpes est une certification de produits et de services qui vise à garantir à l'utilisateur final, grâce à la traçabilité sur toute la chaîne, leur qualité selon des critères techniques, leur origine locale et la gestion durable des forêts dont les bois sont issus. Cette traçabilité permet à l'utilisateur final de faire valoir le bois français ! »

2 Systèmes innovants dans la construction bois - Rémi Le Guennic, directeur général d'Euro Lamellé

« La principale innovation, aujourd'hui, dans la filière bois-construction est que nous avons fait de réels progrès dans ce que nous sommes capables de construire. Nous sommes en mesure d'élèver des immeubles de 7, 8, 10 et 15 étages bientôt. Nos produits sont sélectionnés, fiables, bien fabriqués, et nous leur joignons une assurance, une garantie. »

3 Bois-énergie : les bonnes pratiques - Michel Antherieu, directeur général, Novadev

« Le bois-énergie est l'énergie renouvelable la plus importante. Il représente 50 % des énergies renouvelables françaises. Par conséquent, c'est une énergie fondamentale pour le mix énergétique français. Nous maîtrisons la matière première. Allez chercher du gaz en Sibérie, c'est une chose, mais allez chercher du bois en France, c'est mieux ! »

4 Solutions bois en intérieur design - Julie Herrgott, architecte, agence Herrgott & Farabosc

« Nous souhaitons construire des bâtiments vertueux, respectueux de la planète grâce à une faible utilisation énergétique tout en prenant en compte le confort de l'usager. L'utilisation du bois nous permet d'allier ces critères. Il est simple, chaleureux et confortable pour l'habitant. L'utilisation du matériau bois est une évidence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un bâtiment. »

5 Apprentissage : filière d'excellence ? - Philippe Dresto, directeur de la recherche, Les Compagnons du Devoir

« Nous formons 10 000 apprentis tous les ans. L'apprentissage est l'ADN des Compagnons, et l'on associe en général le compagnonnage à l'excellence. L'insertion professionnelle chez nous : 99 % d'employabilité de nos apprentis en sortie de formation ; 90 % des jeunes sont dans le métier 5 ans après ; un compagnon sur deux devient chef d'entreprise ou obtient un poste à responsabilité. »

6 Retour d'expérience sur le bâtiment bas carbone - Hélène Genin, déléguée générale, Association BBCA (Bâtiment Bas Carbone)

« Le bois a des atouts certains dans l'approche bâtiment bas carbone. Notre label BBCA prend en compte le stockage de carbone. Nous anticipons ainsi la RE 2020, qui permettra d'évaluer et de limiter les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, déconstruction comprise, et d'encourager le stockage du carbone dans les constructions. »

PLATEAU BATIJOURNAL TV BEPOSITIVE 2019 DAVID MORALES, SAS MORALES • PHILIPPE VALENTIN, BIM SKY • TREVOR ABLOTT, AFAA ARCHITECTURE • DAMIEN LOZACH, BOIS DES ALPES • JEAN-CHRISTOPHE MONTMARTIN, SCIERIE MONTMARTIN • JEAN-PAUL RODA, RODA ARCHITECTES • THOMAS CHABRY, LIGNATECH • HÉLÈNE GENIN, ASSOCIATION BBCA • ANGÉLIQUE SAGE, COLLECTIF EFFINERGIE • MARC CAMPESI, DIAGONALE CONCEPT • MARIE-SORIYA AO, CLUSTER ÉCO-ÉNERGIE • ALBAN THIÉBAUT, JCP ENTREPRISE • STÉPHANE CARMINE, ASSOCIATION RQE • JENNIFER GADET, LOGIREP • GUILLAUME CARLIER, BOUYGUES BÂTIMENT IDF • HAKIM AMADOU, ADEME • ZAKARIA SADIK, ALTOEKO • ESTHER BAILLEUL, CLER (RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, EX-COMITÉ DE LIAISON POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES) • OLIVIER BRESSON, GRDF (GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE) • SANDRINE MARINHAS, EUROVENT CERTITA CERTIFICATION • MARTIN DELTOMBE, FIBOIS AURA • MICHEL ANTERIEU, NOVADEV • ÉRIC VIAL, PROPELLET FRANCE • NICOLAS GARNIER, AMORCE • MICHEL CAIREY-REMONNAY, FONDS CHALEUR/ADEME • MARIE-CÉCILE PINSON, MY WOODENLIFE • STÉPHANE FILAIRE, SAS FILAIRE • JULIE HERGOTT, HERGOTT & FARABOSC • RÉMI LE GUENNIC, EURO LAMELLÉ • FRANCK CHABRIER, BCE DÉVELOPPEMENT • MICHEL VEILLON, OSSABOIS • VIANNEY CHARMETTE, ÉTAMINE • BERNARD BOYEUX, BIOBUILD CONCEPT • NICOLAS BRASIER, BYBÉTON • NORBERT HÉRITIER, MENUISERIES PHILIBERT • PHILIPPE DRESTO, LES COMPAGNONS DU DEVOIR • SAMUEL CHAUAT, DINAK

Mondial des Métiers 2019 : la filière à la rencontre des générations présentes et futures

► L'ensemble de la filière forêt-bois était représenté sur un stand de 500 m², autour des thématiques Forêt, Scierie, Construction, Conception, Agencement-Ameublement.



Photos : FBF/Henry de Revel

Événement annuel en région Auvergne-Rhône-Alpes, le Mondial des Métiers a rassemblé plus de 119 000 visiteurs durant 4 jours. Le bois était bien présent sur un espace de 500 m² piloté par Fibois AuRA. Une initiative que France Bois Forêt souhaite mettre en avant.

Tous les ans, début février, le parc des expositions Eurexpo Lyon se transforme en une ruche active pour la promotion des métiers, un évènement organisé à l'initiative et avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Éducation nationale et de l'État (Dirccete¹). L'édition 2019 s'est tenue du 7 au 10 février et a rencontré un beau succès. L'occasion pour la filière de montrer aux jeunes visiteurs (collégiens, lycéens, jeunes en orientation ou adultes en reconversion) l'étendue des métiers de la forêt et du bois, au travers de réalisations, de jeux, de concours ou de simulateurs.

Place aux démonstrations

Pour la deuxième fois cette année, l'Ameublement Français a rejoint

l'espace bois. Sous la bannière « Forêt Bois Ameublement », l'ensemble de la filière était ainsi représenté autour des thématiques Forêt, Scierie, Construction, Conception, Agencement-Ameublement.

Pour l'exploitation forestière, les visiteurs ont pu essayer un simulateur d'abattage et ainsi comprendre la place des nouvelles technologies pour l'apprentissage de ces compétences. Une fausse grume avait d'autre part été préparée avec des branches aimantées, et les volontaires pouvaient s'essayer au bûcheronnage à l'aide d'une tronçonneuse factice : un moyen ludique pour appréhender les règles et le savoir-faire nécessaires aux activités de terrain.

Un simulateur d'une ligne de sciage, présent pour la première transformation,

La prochaine édition du Mondial des Métiers aura lieu du 6 au 9 février 2020. Toutes les informations restent disponibles sur metiers-foret-bois.org.

Pour en savoir plus :
metiers-foret-bois.org
mondial-metiers.com
fibois-aura.org

¹ Dirccete : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

a été très fortement plébiscité. Promotion des innovations technologiques également pour l'agencement, avec la présence d'une machine à commande numérique permettant de comprendre le process de fabrication d'un meuble.

Métiers d'art, travail de Conception Assistée par Ordinateur (CAO) et Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) en temps réel, ou encore présence d'une structure en ossature bois : aucun métier n'a été oublié et tous ont pu rencontrer de futurs postulants. Chaque fois, de jeunes personnes en formation au sein des établissements partenaires de l'opération étaient présents pour expliquer « entre jeunes » les caractéristiques et atouts de chaque profession.

« Master Bois », un concours sur 4 jours
 L'animation la plus attractive a certainement été le « Master Bois » avec, comme thème choisi pour cette année, la conception et la réalisation d'un « poulailler des villes », pour petit enclos, pouvant accueillir deux poules. L'occasion pour douze équipes de trois jeunes volontaires, de tout niveau et de toute formation, de travailler ensemble : le mercredi, veille de l'ouverture du salon, les jeunes sont répartis en équipes ; ils travaillent sur la conception de leur ouvrage, en fonction d'un cahier des charges remis le jour même. Puis, chaque jour du salon, trois équipes réalisent leur construction sur l'espace bois, et un jury désigne l'équipe lauréate du jour. Le dimanche, dernier jour de l'événement, le grand gagnant est désigné.

metiers-foret-bois.org :

outil indispensable

Le site de référence de la filière, soutenu financièrement par l'Interprofession nationale France Bois Forêt, ainsi que les outils associés (flyers, quizz, crayons, sacs) ont permis de délivrer une information de qualité à destination des jeunes comme des parents. ◆



Photo : Fibos AURA



Photo : Henry de Revel/FBF

▲▲ Les simulateurs de pilotage d'une ligne de sciage et d'une ligne d'abattage installés sur le salon par la filière n'ont pas désempli durant les 4 jours du Mondial des Métiers.



Photo : Fibos AURA

▲ L'équipe gagnante du « Master Bois » présente sa réalisation : Rémi Chanut, en CAP Charpentier 1^{re} année chez les Compagnons du Devoir ; Clémence Adjoua, 3^{re} année Menuiserie Ébénisterie (accueil d'une délégation de Côte-d'Ivoire) ; Philippe Lutti en Terminale Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur, lycée Eiffel (Brignais, 69).

Salon International de l'Agriculture 2019 : les forestiers privés à la rencontre du grand public

► Anne-Catherine Loisier, sénatrice, présidente du groupe d'études « Forêt et filière bois » au Sénat, en présence de Laurent de Bertier, directeur général de Fransylva, et de Roger Perrin, président de Fransylva Vosges.

Qui sont les 3,5 millions de Français qui font vivre la forêt tous les jours ? Tel est le thème choisi par Fransylva, Fédération des Syndicats de Forestiers Privés de France, pour leur participation au Salon International de l'Agriculture (SIA), du 23 février au 3 mars, soutenue par France Bois Forêt. Venus des quatre coins du territoire, les propriétaires forestiers ont ouvert le dialogue pour expliquer leur rôle et celui de la forêt dans les défis de demain.

Avec 672 570 visiteurs en 2018, 633 213 pour cette édition, le SIA est un moment important de mise en lumière du monde rural, agricole et, maintenant, forestier. L'édition de cette année était placée sous le thème « L'agriculture : des femmes, des hommes, des talents ! ». C'est ce grand moment d'échanges et de convivialité qu'a choisi Fransylva pour aller à la rencontre des visiteurs, discuter, expliquer et recueillir la perception des citoyens de la récolte des bois dans le cadre de la gestion durable des forêts.

Producteurs de bois et de biodiversité
Avec ce slogan, les forestiers privés ont souhaité mettre en avant un message simple et accessible. Leur objectif ? Sensibiliser les visiteurs aux atouts de la forêt, d'un point de vue environnemental, sociétal et économique. « *Trop de monde oppose encore économie et écologie. En forêt, par nature, nous allions ces deux notions à travers la gestion durable que*



nous mettons en œuvre au quotidien », explique Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

Et les forestiers privés l'ont fait savoir. Durant les 9 jours, l'accent a été mis sur l'humain et la proximité par la présence des différentes régions et des territoires, des partenaires, ou la proposition d'animations. Les permanences de propriétaires forestiers venus de 9 régions françaises – Grand Est, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Bretagne, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Normandie et Île-de-France – ont rencontré un vrai succès, les visiteurs étant très sensibles à ce lien direct et de terrain. L'association Forêt Sphère, le réseau des propriétaires forestiers âgés de 25 à 40 ans, partenaire de l'opération, a également organisé un temps de convivialité, le jeudi 28 février en fin de journée, moment très apprécié de tous. Le salon fut également l'occasion de sensibiliser les plus jeunes, à travers des ateliers de plantation de pins

Pour en savoir plus :

- salon-agriculture.com
- fransylva.fr
- forestsphere.com

PROGRAMME

Réf. FBF : 19F900
Budget FBF : 25k€

sylvestres qui ont rythmé les 9 jours du salon.

La participation de Fransylva a également permis une vraie visibilité de la filière forêt-bois auprès des politiques : Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en charge des forêts, n'a pas manqué de venir saluer les représentants de cette filière, ainsi que Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, Gérard Larcher, président du Sénat, ou encore Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or, présidente du groupe d'études « Forêt et filière bois » au Sénat.

Lutter contre les idées reçues et recueillir le point de vue des visiteurs

Dans le cadre du programme « récolte du bois et gestion durable », animé par l'Interprofession nationale France Bois Forêt, une enquête a été menée auprès des visiteurs dans le but de comprendre leur ressenti vis-à-vis de certaines activités en forêt. Un questionnaire, reprenant six questions clés et un quizz sur les principales idées reçues a été administré à 184 visiteurs, dans une ambiance positive et détendue. Ces moments ont permis d'ouvrir le débat, d'argumenter, d'expliquer, de bien comprendre les points de vue des uns et des autres afin de développer à l'avenir les arguments les plus pertinents. Les visiteurs interrogés ont apprécié de donner leur avis, et ces questionnaires vont maintenant être analysés pour faire ressortir contenu et vocabulaire utilisés. Ce travail permettra d'amener des réponses plus justes et donnera lieu par la suite à un travail de communication et de diffusion d'information.

Après ces 9 jours intenses, Fransylva envisage d'ores et déjà de confirmer sa participation au Salon International de l'Agriculture 2020.



▲ Antoine d'Amécourt, président de Fransylva, accueille Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en charge des forêts, accompagné de Frédéric George Roux, président de l'Union Régionale Fransylva Provence-Alpes-Côte d'Azur.



▲ Atelier plantation animé par François Vulser : à la découverte du pin sylvestre !

L'emballage bois : un allié de poids pour les consommateurs de produits alimentaires



Photo : illustrez-vous/fotolia.com

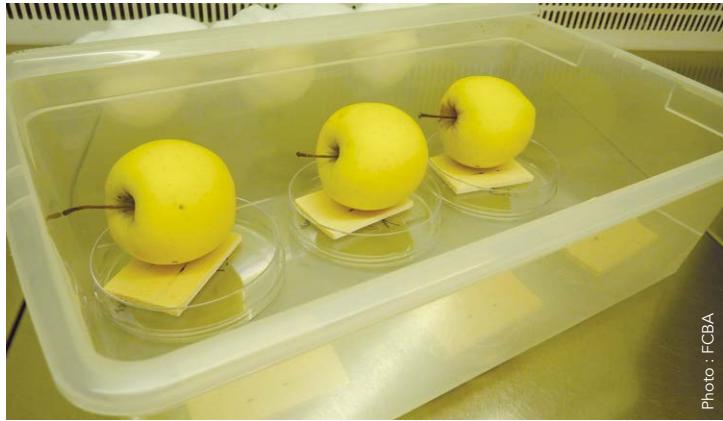


Photo : FCBA

▲ Quelle survie et quelle propagation de deux micro-organismes sur différents matériaux en contact avec des aliments : analyse comparative du bois, du plastique et du carton. Dans cette étude, le cas de la pomme a été étudié. Ce projet est en cours de validation scientifique.

À la demande des industriels de l'emballage léger en bois, FCBA* vient de mener une étude comparative concernant la propagation microbiologique sur le bois, le carton et le plastique, avec le soutien financier de France Bois Forêt.

Sans entrer dans les données scientifiques, non encore publiées, explications du protocole et premières appréciations.

Emabois, consortium scientifique autour de l'emballage bois au contact alimentaire, initié par les professionnels en 2010 avec le soutien de FBF à hauteur de 600 k€, a permis de mettre en place des projets scientifiques nationaux. Ainsi, le projet Microbois avait été mis en place pour combler le manque de données scientifiques en microbiologie concernant le bois en tant que matériau en contact avec des denrées alimentaires. Le but de ce projet était d'étudier le transfert de ces micro-organismes entre un modèle bois non traité et l'aliment à son contact direct.

Protocoles désormais validés

Ce projet a tout d'abord permis la mise au point de deux méthodes d'extraction de micro-organismes fiables, reproductibles, peu onéreuses et adaptées au matériau bois selon l'épaisseur des emballages cibles. Ces méthodes ont ensuite été utilisées pour modéliser le transfert de ces micro-organismes du bois d'emballages non traités vers différents aliments réels en contact direct. En particulier, les modèles cagette de peuplier/pomme et planche d'affinage/épicea ont été étudiés. *Penicillium expansum*, *Escherichia coli* et *Listeria monocytogenes* ont été choisis comme micro-organismes d'intérêt pour le transfert puisqu'ils constituent, respectivement, pour la filière fruits et la filière fromages, des dangers significatifs pour la santé du consommateur.

Pour en savoir plus :

- emabois.asso.fr
- fcba.fr
- franceboisforet.fr
- oniris-nantes.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 18PC865
Budget FBF : 15 k€

Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement



Penicillium expansum et *Escherichia coli*, micro-organismes correspondant à des problématiques rencontrées par les professionnels de la filière fruits et légumes, ont été testés.

À l'issue de ces modélisations, il a été démontré que le taux de transfert obtenu du bois vers l'aliment pour les deux modèles testés était inférieur à 2 %.

Nouveau projet de recherche comparatif Embalim

Ce programme vise à analyser la propagation des micro-organismes entre différents matériaux en contact avec les aliments. Dans le cadre de cette nouvelle étude Embalim et à la demande du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL), le cas de la pomme et son conditionnement en emballage léger a été choisi comme objet de recherche. Deux micro-organismes correspondant à des problématiques régulièrement rencontrées par les professionnels de cette filière ont été testés : *Penicillium expansum*, *Escherichia coli*.

En plus de la cagette en peuplier déroulé, la nouveauté de ce programme concerne la comparaison avec les autres matériaux utilisés sur le marché. Trois types d'emballage carton (kraft, mi-chimique, recyclé) et deux styles d'emballage plastique (cagettes neuves ou réutilisées en PET – polytéraphthalate d'éthylène) ont ainsi été

analysés. Grâce au protocole de test élaboré par FCBA, la survie et la propagation des micro-organismes ont été déterminées en analysant la récupération des micro-organismes sur les échantillons immédiatement après inoculation ou après une heure d'incubation à température ambiante.

Une validation scientifique en cours

Comme dans tout projet de recherche scientifique, les résultats précis doivent, dans un premier temps, être publiés dans les revues *ad hoc*, avec relecture et validation des experts. Toute publication des résultats avant cette phase de validation pourrait mener à un rejet de l'étude. C'est pourquoi nous ne pouvons encore diffuser l'ensemble des données, lesquelles donneront lieu à un rapport public précis en temps et en heure. Le principal résultat que nous pouvons aujourd'hui révéler est que le bois confirme son excellent positionnement et se classe en première position : les différents micro-organismes se propagent moins sur le bois que sur les autres matériaux. Cette étude permettra donc de renforcer la qualité et l'aptitude du bois à l'emballage alimentaire et de le positionner par rapport aux autres matières. ◆

**Étude Embalim :
le bois confirme
son excellent
positionnement
et se classe
en première
position.**

L'importance de la normalisation : l'exemple de l'emballage bois

La gestion des normes, leur écriture et leur révision sont un maillon fondamental pour permettre aux industriels d'être présents durablement sur les marchés. Les professionnels de l'emballage : palettes, cagettes, caisses et leurs représentants s'investissent au sein des commissions de normalisation de l'Association Française de Normalisation (Afnor), avec le soutien de France Bois Forêt. Explications.

► Les normes ne cessent d'évoluer. D'où la nécessité d'être présents et impliqués dans les commissions de normalisation afin de défendre les positions françaises et européennes.

L'Afnor est l'organisation officielle en charge des normes, de leur élaboration, de leur publication, de leur révision et de leur diffusion. Elle intervient pour des normes nationales, européennes, voire internationales. Elle s'inscrit dans l'intérêt général et affiche une ambition : contribuer à la diffusion de bonnes pratiques et de solutions efficaces, au bénéfice de tous. La normalisation se définit ainsi comme la recherche d'harmonisation et de paramètres communs pour faciliter les échanges et la vie économique, éviter les pratiques discriminatoires ou déloyales, garantir une libre concurrence et une qualité attendue par les clients consommateurs.

Norme et réglementation

La norme n'est pas à confondre avec la réglementation qui, elle, relève des pouvoirs publics. La réglementation est l'expression d'une loi, d'un règlement, et son application est imposée. Certaines normes découlent de la réglementation et sont alors d'application obligatoire (de l'ordre de 1%). Les autres normes sont énoncées comme « volontaires » :



Photo : Sopal

s'y conformer n'est pas une obligation. Elles traduisent cependant l'engagement des entreprises à saisir un niveau de qualité et de sécurité reconnu et approuvé. Elles deviennent, *de facto*, imposées par le client et le marché. Et souvent, les normes viennent soutenir la réglementation en étant citées comme documents de référence.

Dans le domaine normatif, il convient de distinguer :

- Les normes nationales, référencées NF, appelées à disparaître progressivement pour être remplacées par les normes européennes.
- Les normes européennes, indiquées NF EN.
- Les normes ISO (International Standardization Organization) qui sont des normes internationales.

La normalisation :

émanation des professionnels

L'Afnor donne un cadre et des moyens. La normalisation repose ensuite sur l'engagement des professionnels, des entreprises et de leurs représentants, par secteur, pour proposer et adapter les

Pour en savoir plus :

- afnor.org
- fnbois.com
- emballage-leger-bois.fr
- seila.fr
- fcba.fr
- franceboisforet.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 18RD825
Budget FBF : 20k€



éléments spécifiques à chaque domaine. Les normes sont « vivantes » : elles ne cessent d'évoluer en fonction des marchés, des innovations technologiques, des attentes des consommateurs et citoyens. D'où l'impérieuse nécessité d'être présents et impliqués dans les commissions de normalisation : il s'agit de défendre les positions françaises et européennes pour mieux vendre, assurer la sécurité des biens et des personnes, veiller à notre environnement. Un travail subtil, d'expertise et de consensus, qui demande du temps, de l'investissement et de la constance. Un engagement fondamental pour les entreprises du secteur, afin que les normes soient en accord avec leur réalité et leur quotidien.

Un passionné du bois à l'Afnor

La commission de normalisation de référence pour l'emballage est la Commission de Normalisation 8 (CN 8 Emballages) : elle traite de l'ensemble des emballages, quel que soit leur usage (alimentaire, léger, industriel...) et tous matériaux confondus. Ce secteur d'activité représente 23 milliards d'euros

de chiffre d'affaires, soit le 8^e secteur industriel français. Au sein de ce marché, la répartition par matériau se ventile comme suit : emballage plastique : 33 % ; papier carton : 31 % ; métal : 14 % ; verre : 14 % ; bois : 8 %.

Présent depuis toujours dans cette commission, le bois a récemment pris une place particulière avec l'élection de Patrice Chanrion, manager pôle professionnel Palettes au Sypal (Commission des métiers et services de la palette bois) au sein de la Fédération Nationale du Bois (FNB), à la présidence de la CN 8 Emballages de l'Afnor, en octobre 2017 et pour une durée renouvelable de 3 ans. Son rôle ? Animer les débats, garantir un bon fonctionnement d'ensemble toujours pour l'intérêt général et avec un souci de consensus entre produits et matériaux. Un rôle important, qu'il réalise avec conviction.

Base de fonctionnement : l'engagement de chacun

Outre Patrice Chanrion, deux industriels bénévoles portent la voix de la palette bois : André Gervais, de l'entreprise GLF

▲ Le secteur d'activité de l'emballage représente 23 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit le 8^e secteur industriel français.

La normalisation contribue à la diffusion de bonnes pratiques au bénéfice de tous et permet aux industriels d'être présents sur les marchés.



Photo : Sypal

▲ Dans le cadre de la Commission de Normalisation 8, une campagne de relevés en entreprises est menée par FCBA pour mesurer concrètement le dimensionnement des palettes produites par les industriels français.

▼ En fonction des résultats recueillis en entreprises par FCBA dans le cadre de sa campagne de relevés concernant le dimensionnement des palettes produites par les industriels français, plusieurs pistes pourront être proposées : guide de bonnes pratiques, proposition de révision de la norme au sujet des tolérances de dimensionnement acceptables...

Bois (74), et Jean Dossin, expert Marché du groupe PGS (Palettes Gestion Services, 76). Pour le secteur de l'emballage léger en bois, c'est Olivier de Lagausie, délégué général du SIEL (Syndicat des Emballages Légers en Bois), appuyé par ses adhérents qui est en charge du sujet. Quant à l'emballage industriel, il est représenté par Véronique Vlahakis, déléguée générale du SEILA (Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée) et de ses adhérents. Interviennent également, en fonction de l'actualité et des besoins, des groupes d'experts matériaux et produits. FCBA apporte son expertise technique transversale. C'est bien l'engagement de tous qui permet au bois d'être si bien représenté.

La normalisation :

un système en perpétuel mouvement

La commission se réunit trois fois par an. Occasion, à chaque rencontre, de mettre à l'ordre du jour les évolutions souhaitées par les membres et de statuer, avec un réel souhait de consensus.



Photo : Sypal

Les thèmes et évolutions proposés sont les témoins de l'évolution et des attentes du marché. Les sujets actuels abordent ainsi les diverses actualités : industrie du futur, robotisation, numérisation, préoccupations environnementales ou économie circulaire. Présider une commission permet d'avoir une vision globale et, chaque fois, de comprendre les avantages concurrentiels mis en avant par les uns et les autres.

Normes NF H03-003-1 et NF H03-003-2

À titre d'exemples, deux sujets ont été abordés quant à l'emballage bois en 2018.

Pour les emballages légers, les normes NF H03-003-1 et NF H03-003-2 ont été revues. Elles concernent les essais à réaliser sur les cagots et cagettes destinés aux fruits et légumes. La norme NF H03-003-1 détaille ainsi les essais à réaliser sur des emballages individuels de type plateau (tenue au poids, vibration), en tenant compte de l'évolution des références. La norme NF H03-003-2 a mis à jour, quant à elle, les programmes d'essais « à charge palette », c'est-à-dire lorsque

EXEMPLES DE NORMES POUR L'EMBALLAGE BOIS		
RÉFÉRENCE	TITRE	PUBLICATION
NF EN ISO 18613 H50-013	<i>Palettes pour la manutention et le transport des marchandises-Réparation des palettes plates en bois</i>	décembre 2014
FD HH50-017	<i>Palettes-Guide de bonnes pratiques-Mesure de la teneur en humidité des palettes bois</i>	octobre 2017
NF EN ISO 445 H50-000	<i>Palettes pour la manutention et le transport des marchandises-Vocabulaire</i>	février 2013
NF H50-014	<i>Emballages-Caisses palettes de type réutilisable-Spécifications et programme d'essais</i>	septembre 2014

ces emballages plateaux sont empilés et palettisés en vue de leur transport. Gerbage, choc par chute, vibration basse fréquence, choc horizontal : les essais à mener ont été redéfinis au regard des nouvelles réalités de marché (fréquence et complexité des transports) et de l'évolution des éléments de référence (normes ISO notamment). Pour cela, un groupe de travail composé du SIEL, du LNE (Laboratoire National d'Essai) et de FCBA a été missionné. Il a mis à jour ces référentiels d'essais et a présenté ses conclusions à la CN 8. Ces propositions, après discussion et commentaires des autres matériaux, ont été acceptées.

Concernant la palette, un travail préliminaire est en cours, qui pourrait amener à une proposition de révision de normes au sujet des tolérances de dimensionnement acceptables. Une campagne de relevés en entreprises est effectuée actuellement par FCBA pour mesurer concrètement le dimensionnement des palettes produites par les industriels français.

En fonction des résultats recueillis, plusieurs pistes pourront être proposées :

- la réalisation d'un « guide de bonnes pratiques », édité par l'Afnor, qui permettrait de détailler les tolérances dimensionnelles acceptables pour les palettes bois ;
 - la proposition de révision de la norme, proposition qui devra être faite au niveau européen et recueillir l'accord de l'ensemble des États membres.

Ce dernier exemple est ainsi très représentatif de la philosophie de la normalisation : les représentants de l'industrie au sein des commissions sont garants de ces allers et retours entre ce qui est attendu par le marché et les consommateurs et ce qui est possible et réalisable par les professionnels. Chaque fois, il convient de poser la norme à un juste milieu, pour garantir, sans entraver.

Ce subtil dosage entre méthodologie normative et expertise métier s'acquiert par l'expérience et un engagement durable dans les organes dédiés, engagement qui se fait dans l'intérêt des professionnels et avec le soutien de l'Interprofession nationale France Bois Forêt. ◆

Une fin d'année 2018 dynamique pour l'emballage industriel



La lettre trimestrielle de l'Observatoire économique de France Bois Forêt est disponible gratuitement sur :

<http://observatoire.franceboisforet.com/barometres-trimestriels-de-conjoncture/>

Vous pouvez vous abonner pour être informé en temps réel des publications.

Pour en savoir plus :

- franceboisforet.fr
- observatoire.franceboisforet.com

PROGRAMME

Réf. FBF : 180E903
Budget FBF : 25k€

L'Observatoire économique de la filière forêt-bois est entièrement financé par France Bois Forêt : il permet aux professionnels d'avoir des repères et des informations conjoncturelles pour piloter leur activité et orienter leurs investissements. Focus sur la parution du 4^e trimestre 2018 de la lettre d'information économique des secteurs de l'emballage et des travaux forestiers.

Après avoir modérément rebondi pendant la saison estivale, l'activité économique française a ralenti fin 2018, opérant ainsi un certain tassement, notamment au niveau de la consommation des ménages. Par ailleurs, les effets négatifs du mouvement des « Gilets jaunes », entamé dès la mi-novembre, ont pénalisé un grand nombre de secteurs en particulier celui du commerce. Le climat des affaires a, quant à lui, continué de se détériorer sur les trois derniers mois de l'année, hormis dans le secteur du bâtiment. Il se maintient toutefois toujours au-delà de sa moyenne de longue période.

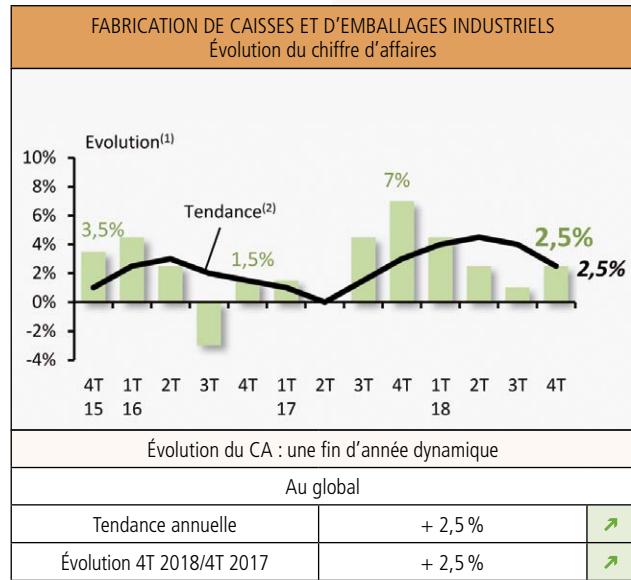
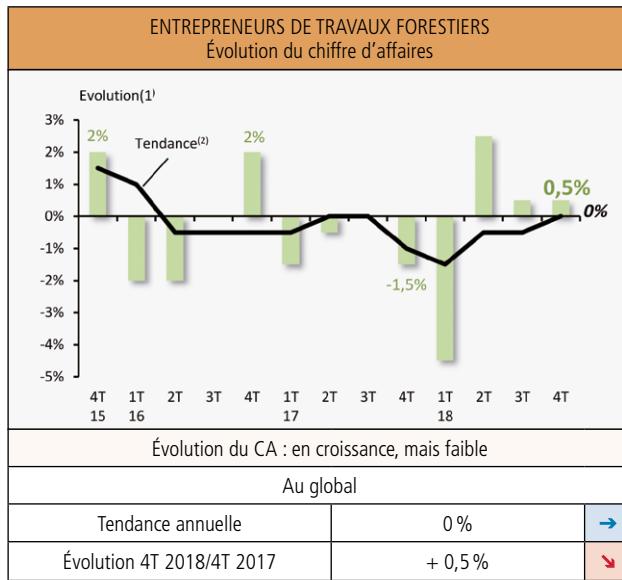
Des évolutions différenciées

Dans ce contexte moins favorable, les professionnels de la filière forêt-bois

enregistrent des évolutions différencierées sur le dernier trimestre de l'année 2018.

Ainsi, l'activité des entrepreneurs de travaux forestiers continue d'afficher une croissance limitée en fin d'année : + 0,5% à un an d'intervalle. Sur l'ensemble de 2018, le chiffre d'affaires est stable comparé à celui de 2017. D'ailleurs, 42% des chefs d'entreprise de ce secteur qui ont été interrogés placent au premier rang de leur préoccupation les difficultés de trésorerie, loin devant celle du carnet de commandes pour 18% d'entre eux (voir tableau en page suivante).

La situation ne s'améliore pas pour les fabricants d'emballages légers qui connaissent, eux, une fin d'année difficile : - 3,5% comparé au quatrième trimestre 2017, après une période estivale déjà en baisse (- 4%). De fait, le rythme annuel



Les 5 préoccupations majeures des chefs d'entreprise			
Rangs	Préoccupations	% d'entreprises	Évolutions en places (à 3 mois d'intervalle)
1	Difficultés de trésorerie	42 %	+ 1
2	Prix d'achat	40 %	- 1
3	Carnets de commandes	18 %	=
4	Difficultés de recrutement	16 %	+ 1
5	Problèmes liés aux délais de paiement	13 %	Entrée

Les 5 préoccupations majeures des chefs d'entreprise			
Rangs	Préoccupations	% d'entreprises	Évolutions en places (à 3 mois d'intervalle)
1	Carnets de commandes	67 %	+ 1
2	Prix d'achat	33 %	- 1
3	Difficultés de recrutement	21 %	+ 1
4	Approvisionnement	13 %	- 1
5	Difficultés de trésorerie	8 %	=

d'évolution ressort à -2% sur l'ensemble de l'année 2018.

En revanche, l'activité des fabricants de caisses et d'emballages industriels reste bien orientée et tend même à s'accélérer sur le dernier trimestre : + 2,5% à un an d'intervalle. Sur l'ensemble de l'année 2018, le chiffre d'affaires s'inscrit également en hausse de 2,5%. Dans ce contexte, les difficultés de trésorerie (8%) sont à la dernière place des préoccupations des chefs d'entreprise, loin derrière les autres sujets.

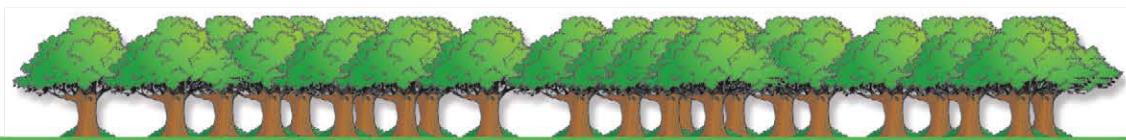
Enfin, après un troisième trimestre dynamique, l'activité des fabricants et reconditionneurs ralentit sur les mois d'octobre, de novembre et de décembre, mais reste toutefois légèrement positive : + 0,5% comparé aux mêmes mois un an plus tôt.

Sur l'ensemble de l'année 2018, la progression du chiffre d'affaires ralentit, mais reste dynamique : + 2,5%.

Les stocks demeurent conformes à la normale pour 70 % et plus des professionnels interrogés. Les prix d'achat continuent, quant à eux, de suivre une tendance haussière tout comme les prix de vente, mais toujours de manière plus limitée qu'au trimestre précédent.

Durant les premiers mois de l'année 2019, l'activité devrait rester relativement stable pour les entrepreneurs de travaux forestiers et pour les fabricants d'emballages légers. À l'inverse, le chiffre d'affaires devrait plutôt se contracter pour les fabricants d'emballages industriels et les fabricants et reconditionneurs de palettes.

Le climat des affaires se maintient au-delà de sa moyenne de longue période.



SYLVICULTURE

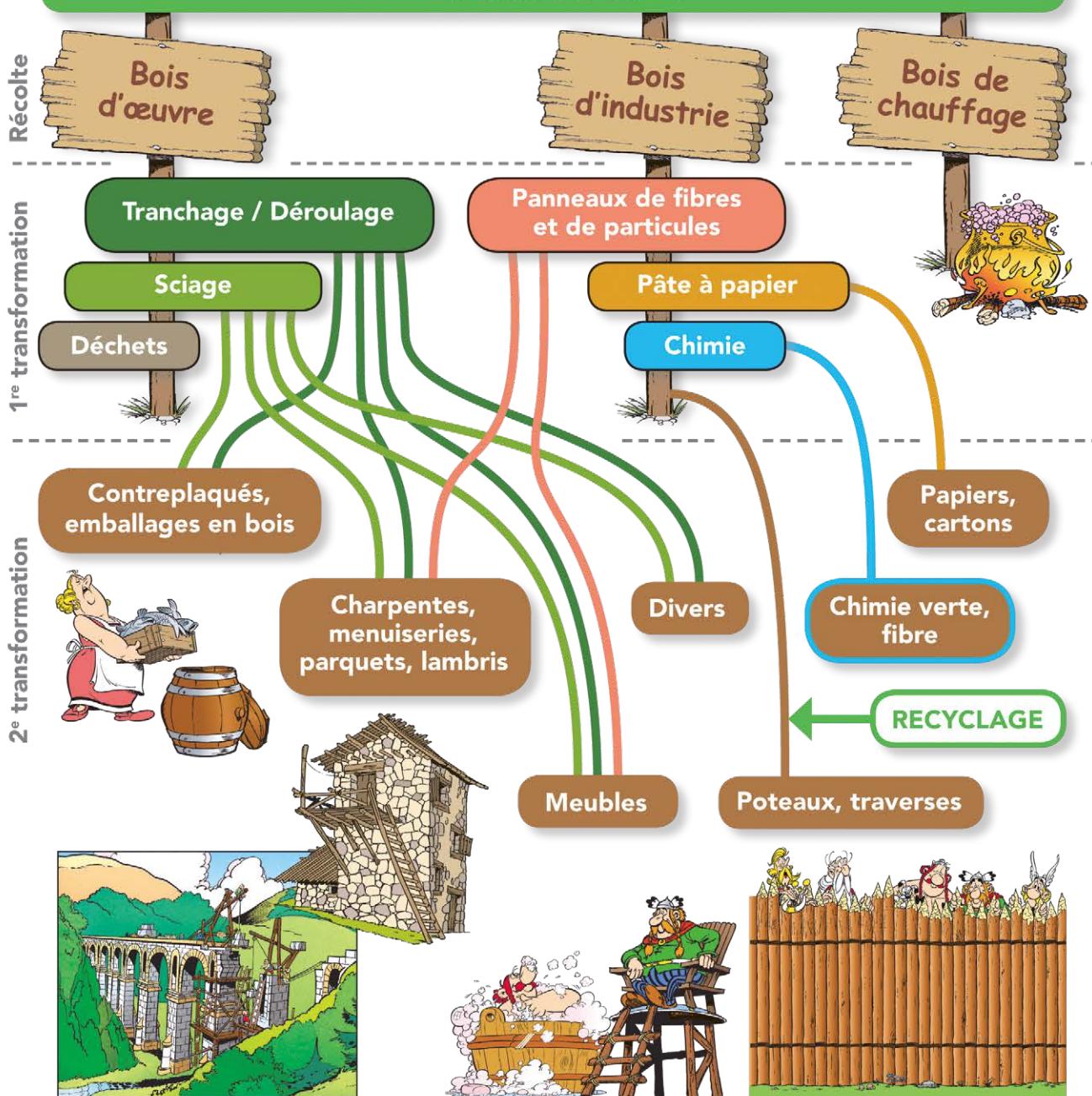
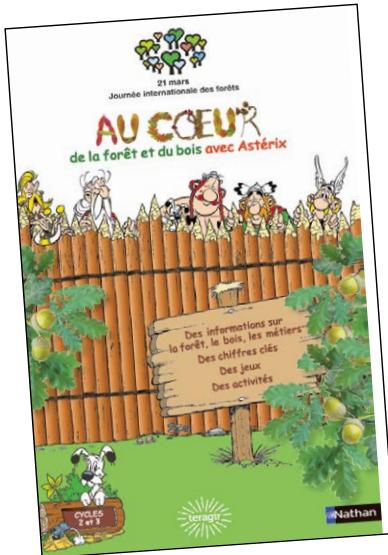


Schéma extrait du livret "Au cœur de la forêt et du bois avec Astérix" © Éditions Nathan.

Un record de près de 1 000 projets pour la Journée internationale des forêts 2019



Proclamée par l'Organisation des Nations unies le 21 mars de chaque année, la Journée internationale des forêts est une opération d'éducation à l'environnement et de découverte de la forêt. Elle est coordonnée en France par l'association Teragir depuis six ans et soutenue par France Bois Forêt avec le Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF).

▲ Un livret pédagogique présente la forêt et ses multiples fonctions à travers l'univers illustré d'Astérix, Obélix et Idéfix grâce au partenariat avec Les Éditions Albert René.



▲ Plus de 150 animations à destination des scolaires sont proposées dans le cadre de la Journée internationale des forêts 2019.

Programme, informations, animations disponibles sur journee-internationale-des-forets.fr

Pour en savoir plus :

- agriculture.gouv.fr
- cnpf.fr
- foretpriveefrancaise.com
- franceboisforet.fr
- journee-internationale-des-forets.fr
- mtaterre.fr
- onf.fr
- teragir.org

PROGRAMME

Réf. FBF : 18F905

Autour du thème « Forêt et éducation », du 16 au 24 mars 2019, collectivités territoriales, associations, entreprises peuvent organiser des manifestations qui mettent la forêt et l'arbre à l'honneur. Tous ces événements référencés sur journee-internationale-des-forets.fr constituent le programme national officiel qui invite le grand public à la rencontre de la forêt et de sa gestion à travers des randonnées, des projections de films, des expositions, des débats, des visites, de multiples ateliers et animations...

Sensibiliser et transmettre

La Journée internationale des forêts comporte également un volet pédagogique. Tout établissement scolaire ou périscolaire porteur de projet est ainsi invité à organiser un parcours pédagogique dans le cadre de « La Forêt s'invite à l'École ». Objectif de ces parcours : présenter aux élèves les fonctions environnementales, économiques et sociales de la forêt. Pour 2019, près de 960 projets pédagogiques

et grand public – un record ! – sont inscrits et se déroulent tout au long de l'année. Des dotations sont offertes aux participants, comme des plants d'arbres forestiers pour organiser des plantations pédagogiques, offerts par le Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), des animations d'agents forestiers assurées par l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). Un livret pédagogique de 24 pages est aussi édité par Nathan et Teragir. Celui-ci présente la forêt et ses multiples fonctions à travers l'univers d'Astérix, Obélix et, surtout, Idéfix grâce au partenariat avec Les Éditions Albert René. Une cérémonie de remise des trophées récompense les trois plus beaux projets pédagogiques au cours de la même journée du 21 mars. Entre 2014 et 2018, plus de 140 000 enfants ont participé à l'opération, et plus de 1 400 activités grand public ont été organisées. 152 000 jeunes arbres ont été plantés. ◆

Le parquet français renforce sa visibilité



► Les actions menées valorisent la qualité des parquets français et leur valeur ajoutée pour le consommateur.

Pour en savoir plus :

- parquetfrancais.org
- LinkedIn : Parquet Français
- Facebook : Parquet Français
- Twitter : @Parquet Français

PROGRAMME

Réf. FBF : 18PT866
Budget FBF : 27k€

Avec le soutien de l'Interprofession nationale France Bois Forêt, l'UFFEP (Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets) poursuit et développe ses actions de communication en faveur des parquets français, avec une stratégie de contenu et de présence sur les réseaux sociaux.

L'UFFEP fédère les industriels français, fabricants de parquets massifs et contrecollés. Son objectif est de favoriser le travail collectif vers plus de qualité et de visibilité au profit de l'ensemble de la filière. Cette mutualisation permet, notamment grâce au soutien de France Bois Forêt, de mener des études techniques, économiques et de valoriser la qualité des produits français à travers une marque collective « Parquets de France ».

Opportunités de développement

Une étude sur la perception du parquet, menée en 2017, avait mis en lumière l'image très positive de ce produit auprès des consommateurs, distributeurs et architectes, mais également un manque de connaissance et de différenciation entre les parquets à faible valeur ajoutée des pays asiatiques et la qualité des produits français. Depuis plusieurs années maintenant, les professionnels s'emploient à combler ce manque.

Le plan de communication mis en œuvre en 2018 a été axé tout particulièrement sur le digital et l'animation des réseaux sociaux. Le site officiel *parquetfrancais.org* a été réaménagé et redynamisé, avec la mise en ligne d'articles d'actualité dans l'année. Ces articles, repris et valorisés sous forme de trois newsletters adressées à plus de 2300 contacts, ont généré des retours très positifs.

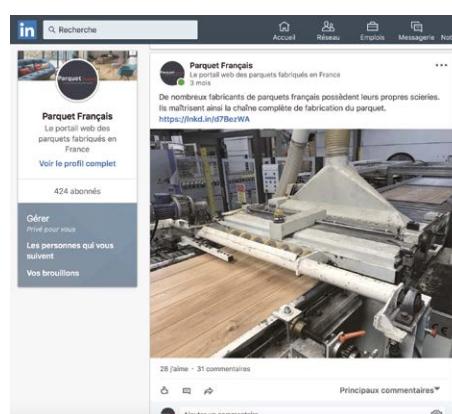
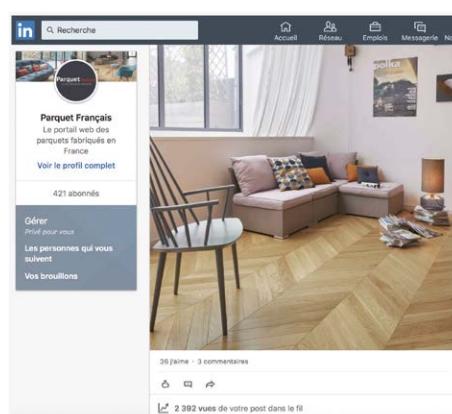
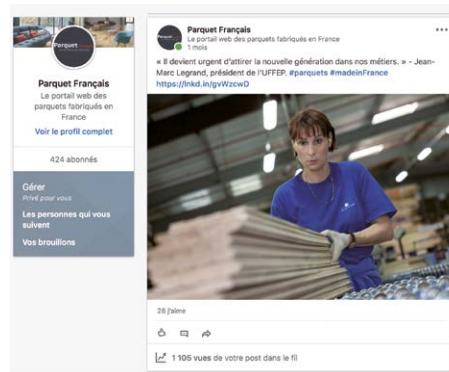
Multiplication des supports de communication

La présence sur les réseaux sociaux est également un axe fort de développement : LinkedIn, Facebook, Twitter. Ces trois supports génèrent notoriété et engagement. Une action de *community management* qu'il convient de poursuivre et développer chaque année. Les membres de l'UFFEP ont décidé d'ouvrir un compte sur Pinterest, source importante d'inspiration pour les architectes, les designers et le grand public. Bientôt, des vidéos détaillant les avantages et savoir-faire des professionnels du parquet français viendront enrichir les contenus et générer une nouvelle visibilité sur les réseaux sociaux.

Une diversification des supports de communication pour promouvoir le parquet français.

L'ambition des professionnels est également de participer à des salons pour mettre en avant collectivement leurs produits. Une communication sous forme de plaquettes est ainsi en préparation avec la réalisation de trois supports : plaquette professionnelle, plaquette grand public et présentation détaillant les avantages de la marque « Parquets de France ».

Des actions de promotion et de communication que vous pourrez suivre tout au long de l'année 2019. ◆



► Le site officiel des professionnels du parquet français – *parquetfrancais.org* – a été remanié et redynamisé. Il propose entre autres la consultation d'articles, lesquels alimentent aussi des newsletters. Au programme : interviews d'architectes, de chefs d'entreprise, guides de choix, de pose, astuces...

►►► Les réseaux sociaux : nouvelles sources de promotion des parquets français.



LA FILIÈRE FORêt-BOIS VOUS DONNE RENDEZ-VOUS

Propriétaires forestiers, grand public,
professionnels, chaque mois,
de grands événements

NOTES

2019

*Festival International
des Jardins*

*25.04
au 3.11*

*Prix National de la
Construction Bois 29.04*

*Date d'exigibilité
des CVO 2019*
30.04

*Défis du Bois 3.0
11 au 18.05*

Journée bois-énergie 23.05

*Remise des Prix Nationaux
de la Construction Bois
28.06*

25 AVRIL > 3 NOVEMBRE 2019

FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS

France Bois Forêt parraine « Jardins de paradis »

Mise en valeur du bois français PEFC

Domaine de Chaumont-sur-Loire

domaine-chaumont.fr

29 AVRIL 2019

PRIX NATIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS

Réunion du jury national

pour désigner les lauréats 2019

Le jury sera présidé par Dominique Gauzin-Müller, architecte et universitaire, spécialiste de l'architecture écologique.

30 AVRIL 2019

Date d'exigibilité des CVO 2019

11 > 18 MAI 2019

DÉFIS DU BOIS 3.0

En équipe, concevoir en une semaine une œuvre créative et technique en bois : « Natural Project »

Le Campus Bois d'Épinal de l'Enstib proposera une semaine de portes ouvertes et l'accueil de tout public.

defisbois.fr

23 MAI 2019

1^{RE} ÉDITION DE LA JOURNÉE BOIS-ÉNERGIE

Événement « Semaine de la chaleur renouvelable » soutenu par l'Ademe, Paris

fcba.fr

28 JUIN 2019

REMISE DES PRIX NATIONAUX DE LA CONSTRUCTION BOIS
à Paris, dans l'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France

Diffusion du livre des candidatures et projets 2019

À VOS AGENDAS !